Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
TRENTE-QUATRIÈME SESSION
Documents officiels

45e
SÉANCE PLÉNIÈRE
Mardi 23 octobre 1979, à 15 heures
NEW YORK

SOMMAIRE

Page

Point 55 de l'ordre du jour :
Développement et coopération économique internationale *(suite)* :

a) Rapport du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale 957

Président : M. Salim Ahmed SALIM (République-Unie de Tanzanie).

POINT 55 DE L'ORDRE DU JOUR

Développement et coopération économique internationale *(suite)* :

***a)* Rapport du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale**

1. M. MATHESON (Guyane) [*interprétation de l'anglais*] : Les débats, tant à la Deuxième Commission qu'à l'Assemblée générale, ont mis en lumière l'importance de la crise économique que connaît actuellement la communauté internationale. Les mesures prises à ce jour n'ont pas réussi à résoudre la crise qui, en fait, ne fait qu'empirer. Certaines des causes principales des problèmes persistants de la crise résident dans le déséquilibre des relations économiques internationales et dans leur structure inadéquate. Ce fait a été souligné par la Déclaration finale de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane, au début du mois de septembre dernier [*voir A/34/542, annexe*]. La solution des problèmes de structure ne peut être apportée par des politiques marginales. Cela exige une approche d'ensemble pour remédier à des situations de plus en plus complexes et imbriquées les unes dans les autres.

2. Les pays en développement considèrent que la solution d'ensemble justifie l'instauration d'un nouvel ordre économique international. C'est parce qu'ils reconnaissent cette méthode que la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international ont été adoptés en mai 1974 [*résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)*]. Depuis lors, cinq années se sont écoulées et les négociations en vue de ce nouvel ordre économique international n'ont pas été satisfaisantes.

3. Le Comité plénier a été créé pour relancer les négociations en vue du nouvel ordre économique international. Les discussions au sein du Comité plénier n'ont pas été inutiles mais il reste beaucoup à faire. Il faut donc entreprendre davantage et améliorer l'actuelle situation malsaine de l'économie mondiale; c'est dans ce cadre que nous devons envisager le projet de résolution présenté par le Groupe des Soixante-Dix-Sept, demandant des négociations mondiales pour la coopération économique internationale pour le développement [*voir A/34/34, troisième partie, annexe I*]. La solution d'ensemble nécessaire pour remédier à la crise économique ne peut être facilitée que par des négociations mondiales.

4. Nous devrions jeter un coup d'œil sur le travail du Comité plénier afin de voir les progrès accomplis jusqu'à présent. A la reprise de sa première session, tenue en janvier dernier, un accord avait été obtenu sur la question des transferts de ressources réelles au profit des pays en développement. Dans les conclusions communes du Comité [*ibid., première partie, par. 13*], il est reconnu qu'il faut envisager l'ensemble du problème des transferts de ressources, comprenant l'aide officielle au développement, le commerce, les courants de capitaux privés et les investissements.

5. Il faut noter que le Comité a recommandé que le transfert des ressources devrait soutenir les progrès vers l'instauration d'un nouvel ordre économique international fondé sur l'équité, l'égalité souveraine, l'interdépendance, l'intérêt commun et la coopération entre tous les Etats. Cette recommandation est l'affirmation éloquente de la complexité des relations économiques internationales. Les recommandations du Comité sur le transfert des ressources sont nettement limitées, mais elles soulignent la nécessité de négociations mondiales si nous voulons que les problèmes économiques soient examinés avec le moindre espoir de solution positive.

6. Dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation, le Comité plénier s'est aussi mis d'accord sur certaines recommandations. Les conclusions convenues d'un commun accord [*ibid., deuxième partie, par. 18*] montrent que la responsabilité première de l'augmentation de la production agricole et alimentaire dans les pays en développement incombe aux pays en développement eux-mêmes, et les conclusions demandent l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement pour l'alimentation et l'agriculture. Mais les conclusions soulignent aussi la nécessité d'une action coordonnée de toutes les sources – pays donateurs, organisations internationales et pays en développement – particulièrement dans le domaine de l'assistance financière et technique pour le développement de l'agriculture et dans celui du renouvellement des ressources du Fonds international de développement agricole.

7. Ces conclusions confirment encore la nécessité d'une méthode d'ensemble pour aborder les problèmes auxquels doit faire face la communauté internationale.

8. Le Comité plénier a moins bien réussi dans d'autres domaines. Sur la question des catégories spéciales de pays en développement, un texte concerté a été mis au point au

sujet des pays insulaires en développement, mais il n'y a pas eu de consensus à propos des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des pays les plus gravement touchés. De même, le groupe de négociation sur le développement industriel n'est pas parvenu à un consensus. Ce résultat des activités du Comité plénier fait ressortir une incapacité à faire l'accord sur une stratégie utile pour faire face aux problèmes économiques internationaux.

9. Ma délégation estime donc que la proposition du Groupe des Soixante-Dix-Sept au Comité plénier sur les négociations mondiales représente une approche très constructive de la solution des problèmes économiques.

10. Nous voyons apparaître des problèmes qui se posent à l'échelle planétaire. Ils ne peuvent être résolus que grâce à la coopération de tous les secteurs de la communauté internationale. Les négociations à l'échelon mondial dans le cadre du système des Nations Unies sont celles qui offrent le plus d'espoir de coopération internationale.

11. En appuyant l'approbation des négociations mondiales par l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session, ma délégation ne prétend pas qu'il suffit de négocier pour résoudre les problèmes économiques persistants. Théoriquement, nous envisageons la façon d'aborder les difficultés économiques qui assaillent actuellement la communauté internationale sur trois plans. Au plan national, des politiques d'adaptation devront être suivies pour rendre plus efficaces les mesures internes. Les pays en développement doivent s'efforcer de rendre leurs économies moins dépendantes des exportations de produits de base et d'améliorer leur capacité industrielle.

12. Sur un deuxième plan, les pays en développement peuvent faire davantage pour s'aider eux-mêmes, et c'est conformément à cet objectif que les efforts de coopération économique entre pays en développement doivent être soutenus et renforcés. Les pays non alignés l'ont reconnu. D'ailleurs, l'adoption des principes directeurs concernant le renforcement de l'autonomie collective des pays en développement [*A/34/542, annexe, sect. VI B, résolution No 7*] est une preuve de la reconnaissance de ce fait par les non-alignés.

13. Mais, l'absence de solutions aux problèmes sur le plan international risque de rendre inopérants les efforts déployés sur les deux autres plans. C'est la réalité économique actuelle, marquée par l'interdépendance des économies nationales. Toute analyse de l'économie mondiale fait apparaître la dimension internationale de la crise économique, en tant qu'aspect du problème dépassant l'aptitude des nations, prises individuellement ou en groupes, à le résoudre. Il faudra donc une action internationale à l'échelle mondiale.

14. En réclamant des négociations mondiales, nous n'oublions pas l'échec de la Conférence sur la coopération économique internationale, tenue à Paris en 1977. La série de négociations mondiales envisagées, de par leur nature même de collectivité internationale, excluent un facteur important qui avait contribué à l'échec de la Conférence de Paris. Un petit groupe de nations ne peut pas proposer des recommandations qui seront politiquement acceptables à toutes les nations. Seul un accord auquel adhèrent toutes les nations suscitera la volonté politique qui doit accompagner toute solution de la crise économique.

15. Le Comité plénier a été proposé comme comité préparatoire de ces négociations mondiales. Le Comité doit terminer ses travaux et présenter son rapport à la session extraordinaire de 1980. Le projet de résolution présentée par le Groupe des Soixante-Dix-Sept au Comité plénier identifie le rôle du Comité en tant que comité préparatoire chargé de faire des recommandations sur les procédures, le calendrier et l'ordre du jour des négociations mondiales. La délégation guyanaise se félicite de cette tâche confiée au Comité que nous croyons capable de s'en acquitter.

16. Nous avons constaté que de nombreuses délégations ont mentionné tout particulièrement la question de l'énergie qui, selon elles, devrait être à l'ordre du jour des négociations mondiales. Les sujets de discussion proposés sont les matières premières, le commerce, le développement, la monnaie et les finances, en plus de l'énergie. Il est indispensable que les négociations soient considérées dans leur juste perspective. Les nations ne doivent pas voir dans les négociations mondiales une occasion particulière de discuter de méthodes purement nationales pour régler des problèmes énergétiques. Comme toute question à l'ordre du jour, celle de l'énergie, prise dans son cadre économique, est vaste et complexe. Elle est liée aux autres questions dont la discussion est proposée et doit donc nous aider à trouver une approche intégrée des problèmes qui se posent à la communauté internationale. Il ne faut pas oublier que toute discussion sur l'énergie doit tenir compte de tous les intérêts.

17. En conclusion, l'appel à des négociations mondiales, lancé par la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés [*ibid., résolution No 9*] et entériné le 29 septembre 1979 par les Ministres des affaires étrangères du Groupe des Soixante-Dix-Sept [*voir A/34/533 et Corr.1, annexe*] – c'est-à-dire de tous les pays en développement –, représente un engagement explicite de la part des pays en développement de chercher à résoudre des problèmes économiques qui, maintenant, ont atteint indubitablement des dimensions planétaires. Les pays en développement ont compris et accepté que la solution globale qu'exige la situation dépasse le cadre national et demande une coopération plus large. L'intérêt national doit donc s'adapter à des objectifs plus larges si nous voulons atténuer la crise économique.

18. M. BIRIDO (Soudan) [*interprétation de l'anglais*] : Nous voudrions nous associer à la déclaration faite jeudi dernier par le représentant de l'Inde, au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept au sujet du point de l'ordre du jour que nous examinons à présent [*40e séance*]. Nous partageons sa préoccupation, qui a été manifestée également par de nombreux orateurs, en ce qui concerne la crise très grave que traversent les relations économiques internationales, parce que les résultats de toutes les conférences de négociation relatives à la coopération économique internationale, tenues depuis la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, ont été une cause de grande déception pour les pays en développement. Leur engagement et les efforts qu'ils ont faits pour instaurer un nouvel ordre économique international plus juste se sont sans cesse

heurtés à une opposition très énergique et à une absence de volonté politique de la part des pays industriels.

19. Cette absence de volonté politique est évidente en ce qui concerne l'impasse à laquelle ont abouti la Conférence de Paris et la cinquième session de la CNUCED tenue en mai dernier à Manille, où l'on n'a pas pu parvenir à un accord sur les grands problèmes touchant le commerce, le développement, la monnaie et les finances. La Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement et les longues discussions à la Conférence des Nations Unies chargée d'élaborer un code international de conduite pour le transfert de technologie n'ont pas réussi à permettre une percée dans ces domaines si importants de la coopération économique.

20. En fait, les résultats des travaux du Comité plénier ne sont pas exceptionnels. En dépit des progrès modestes enregistrés en matière de transfert des ressources et sur les problèmes de l'alimentation et de l'agriculture, il a été impossible de se mettre d'accord sur les problèmes fondamentaux de l'industrialisation ou sur des mesures et des politiques spéciales concernant les pays les moins avancés et d'autres catégories spéciales. C'est pourquoi il a été impossible de traduire les principes du nouvel ordre économique international en accords spécifiques et pratiques.

21. Cette situation s'est encore aggravée par l'adoption d'une politique de protectionnisme accru, l'instabilité du système monétaire international, l'inflation galopante et l'augmentation du fardeau de la dette des pays en développement. C'est pourquoi, en fait, l'écart entre les pays développés et les pays en développement s'est accru. En vérité, cette injustice économique, qui domine le monde actuel, ne pourra que menacer la stabilité et la sécurité du monde à moins que les pays développés et les pays en développement ne s'engagent dans un débat sincère et rationnel en vue d'instaurer le nouvel ordre économique international. Cette notion d'interdépendance est renforcée aussi par le fait que les pays industrialisés ne pourront résoudre leurs propres problèmes sans la coopération des pays en développement, qui leur fournissent les matières premières, les marchés et les possibilités d'investissements.

22. A cet égard, la création du Comité plénier en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale et la proposition adoptée à La Havane, le mois dernier, par les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés à propos des négociations mondiales relatives à la coopération économique internationale tombent à point nommé. Elles sont opportunes, parce qu'elles nous fournissent l'occasion de traiter de façon globale tous les problèmes Nord-Sud et d'affronter les redoutables défis des années 80, et ce, en vue d'arriver à des accords spécifiques. En effet, pour la première fois, les négociations mondiales sont menées dans l'instance appropriée, une instance ayant un caractère de représentation universelle, une instance qui permet à la communauté internationale de doter ces négociations mondiales de la volonté politique nécessaire, élément qui a tant manqué dans les instances précédentes.

23. Outre le principe de l'universalité, les négociations mondiales devraient couvrir également tous les problèmes relatifs aux matières premières, au commerce, au développement, à la monnaie, aux finances et à la restructuration, dans le cadre d'une approche simultanée et intégrée.

24. De plus, les problèmes des catégories spéciales des pays en développement doivent faire l'objet d'un examen particulier et prioritaire parce que ces pays se trouvent devant des nécessités urgentes et pressantes que leur impose le caractère instable et injuste des relations économiques.

25. D'autre part, les négociations en cours dans les autres instances ne devraient pas être entravées. Nous espérons que les négociations mondiales dont je viens de parler donneront un nouvel élan à ces négociations en cours; cela permettrait d'arriver à des conclusions positives et de contribuer efficacement à l'instauration du nouvel ordre économique international.

26. Nous espérons sincèrement que la présente session de l'Assemblée adoptera des décisions appropriées en vue de sortir de l'impasse où se trouvent actuellement les négociations internationales. Le temps presse et tous les pays, que ce soit les pays développés ou en développement, seront perdants si les négociations mondiales ne sont pas menées avec la vigueur et le dévouement nécessaires.

27. Cette opinion a été éloquemment exprimée par M. Manuel Pérez Guerrero, éminent économiste venant d'un pays en développement, qui est associé de très près au débat international qui se déroule actuellement sur la coopération économique. Dans le numéro de printemps de la revue *Trade and Development*[1] il a dit :

> "Aujourd'hui, alors que le besoin de réformes structurelles devient de plus en plus évident, il serait en fait tragique que les décisions nécessaires ne soient pas prises de façon vigoureuse avant que la crise ne s'approfondisse et ne rende beaucoup plus difficile – sinon impossible – l'acheminement de l'économie mondiale sur la voie d'objectifs nationaux justes et acceptables pour tous."

Il a ajouté :

> "Il est impensable qu'avec toutes les ressources dont dispose actuellement ou dont disposera l'humanité, nous continuions à détruire sans rime ni raison, alors que nous pourrions construire une société variée dans ses formes d'expression mais unie dans son but qui serait de réaliser la paix dans la justice et le bien-être. Pour cela, l'Organisation des Nations Unies est notre seul espoir... Le fait d'y parvenir dépend de nos efforts communs."

28. C'est sur ces paroles auxquelles ma délégation souscrit pleinement que je termine ma déclaration.

29. M. NUSHI (Albanie) : Les discussions sur le rapport du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale témoignent de la nécessité de poursuivre la lutte et les efforts en vue de répondre aux nombreuses questions qui se posent concernant la solution des problèmes du développement économique et l'établissement des relations économiques internationales sur une base juste. Au cours des cinq dernières années, ces problèmes ont été à maintes reprises débattus et ont fait l'objet de deux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et de nombreuses conférences et réunions des organismes du système des Nations Unies.

---

[1] Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.79.II.D.8.

30. Les documents et les décisions pertinentes qui ont été adoptées, en dépit de leurs lacunes, établissent certains principes justes qui reflètent les préoccupations principales des peuples et pays soucieux de recouvrer ou de sauvegarder leur indépendance et leur souveraineté nationales, de s'assurer et de sauvegarder l'indépendance économique pour mieux garder l'indépendance politique, soucieux aussi de se développer et de progresser sur une voie indépendante.

31. Mais les représentants de nombreux pays démocratiques et progressistes ont souligné, à juste titre, au cours de ce même débat, que les décisions adoptées n'ont pas été appliquées, que les espoirs de jadis se sont avérés vains, que plusieurs problèmes, au lieu d'aboutir à une solution, sont acculés dans l'impasse et que l'on ne saurait impressionner personne par des promesses et de belles paroles.

32. Il est évident que la solution des problèmes économiques qui constituent le cœur même du présent débat est inextricablement liée à la lutte et aux efforts pour résoudre les grands problèmes de notre époque, à la solution des contradictions fondamentales socio-économiques qui agissent dans le monde et qui caractérisent la situation internationale dans son ensemble.

33. Actuellement, une grave crise économique, politique et sociale sévit sur le monde capitaliste et révisionniste. A l'origine, cette crise s'est manifestée sous la forme d'une chute de production et d'un accroissement du taux de l'inflation. Elle s'est approfondie constamment ensuite et a pris des proportions toujours plus grandes, car elle s'est fondue avec la crise énergétique, monétaire et financière. Cette crise trouve sa manifestation aujourd'hui dans la stagnation économique, dans l'accroissement galopant de l'inflation, dans l'augmentation de l'armée des chômeurs, dans la hausse des prix et du coût de la vie, dans les perturbations du système monétaire international. L'aggravation de cette crise a lieu à un moment où les contradictions entre impérialistes et la rivalité entre les superpuissances pour se partager les zones d'influence et les marchés ne cessent de s'aggraver. Aux grands dangers qui menacent les peuples, du fait de la politique agressive, hégémoniste et expansionniste que pratiquent les Etats-Unis et l'Union soviétique, viennent s'ajouter de nouveaux dangers de la part des socio-impérialistes chinois qui, eux aussi, veulent faire de la Chine une superpuissance et comptent profiter de l'alliance avec l'impérialisme américain pour qu'elle occupe, comme on le dit, "la place qui lui revient".

34. La présente crise économique a bouleversé toutes les structures et les superstructures de l'ordre bourgeois et révisionniste et ne fait qu'approfondir davantage la crise générale du système capitaliste. Mais, les profits des monopoles continuent d'augmenter en même temps. La raison en est que ces monopoles et tous les pays capitalistes, à travers la hausse des prix et l'inflation, cherchent à faire porter le fardeau de la crise par la classe ouvrière et les masses laborieuses.

35. Cette crise a aussi une incidence considérable sur la situation économique internationale ainsi que sur les échanges économiques internationaux. Afin de faire face à la crise, les superpuissances et les puissances impérialistes font tout ce qui est en leur pouvoir pour faire retomber le fardeau de ses conséquences sur le dos des autres pays. Elles pratiquent de plus en plus l'agression économique, exportent l'inflation, augmentent les prix des produits manufacturés et cherchent à imposer des prix bas pour les matières premières qu'elles importent. Elles perfectionnent sans cesse leurs méthodes néocolonialiste pour pénétrer dans l'économie des pays en développement et pour piller impitoyablement leurs richesses.

36. Les superprofits que les puissances impérialistes tirent du pillage du pétrole et des matières premières des autres pays, des investissements des capitaux dans les pays peu développés du point de vue industriel et économique, les prétendus aides et crédits qu'elles accordent sont désormais incalculables.

37. C'est pourquoi, les superpuissances et les puissances impérialistes, leurs monopoles et les sociétés multinationales cherchent à maintenir le *statu quo*, à perpétuer les rapports économiques internationaux inégaux établis par les colonialistes, les néocolonialistes, les impérialistes et les socio-impérialistes, par le diktat, la violence et la mystification. Par des slogans et une propagande démagogique sur leurs prétendues bonnes intentions et leur volonté de prêter aide et soutien aux pays en développement, les superpuissances et les puissances impérialistes cherchent à dissimuler leur politique néocolonialiste et hégémoniste. Elles ne ménagent pas leurs efforts pour faire la publicité de leur prétendu souci d'établir les relations économiques internationales sur des bases équitables, d'aider à l'instauration d'un nouvel ordre économique international, etc. En réalité, elles ne visent par là qu'à garder intacts leurs privilèges et à s'en assurer d'autres, à faire augmenter davantage leurs profits provenant de l'exploitation économique des autres pays, à maintenir et à élargir l'écart entre les pays capitalistes développés, d'une part, et les autres pays moins développés, de l'autre.

38. Les slogans et les promesses fallacieuses auxquels se livrent les puissances impérialistes, pour prétendument créer une structure économique balancée au cours des quelques années à venir, par le biais de mesures qu'elles comptent adopter afin de rétrécir considérablement la différence dans le niveau du développement économique et technologique et des revenus nationaux des pays industrialisés et des autres pays, ne sont que des manœuvres pour perpétuer les disproportions existantes. Ils visent, en même temps, à détourner les peuples des pays en développement de la voie de la lutte résolue et de l'adoption de mesures effectives à caractère révolutionnaire et de la solution, par ces mesures, du problème de leurs relations économiques internationales.

39. Les impérialistes américains, les socio-impérialistes soviétiques et d'autres impérialistes se sont toujours efforcés de propager leurs thèses réactionnaires sur "le monde interdépendant", la "division internationale du travail" dans le but de justifier leurs desseins tendant à jouer un rôle dominant dans les relations économiques internationales. En préconisant l'"aide", les "crédits", la "coopération économique et technique", les "entreprises mixtes", les puissances impérialistes cherchent à entraver le développement économique indépendant des autres pays et à créer l'impression que ceux-ci ne sont pas en mesure de résoudre les problèmes de la gestion économique, technique et de développement, sans l'aide de l'extérieur, et, par conséquent, qu'ils devraient se soumettre aux pays industrialisés.

40. L'octroi de "crédits" ou d'"aides" n'est rien d'autre qu'un moyen utilisé par les puissances impérialistes pour exporter et investir leurs capitaux. L'on sait fort bien, d'ailleurs, qu'elles n'investissent aucun dollar ou rouble sans s'assurer par avance des profits économiques, politiques ou militaires qu'elles en tireront. Grâce aux crédits, les impérialistes américains, les socio-impérialistes soviétiques et d'autres puissances impérialistes exercent des pressions sur les peuples et les pays qui les reçoivent. Grâce à des échanges commerciaux inégaux et discriminatoires, de multiples barrières tarifaires et douanières, de la dévaluation continue de la monnaie, de la politique des marchés fermés et d'autres mesures restrictives ou des groupements et marchés économiques fermés tels que le Marché commun et le Conseil d'assistance économique mutuelle, les puissances impérialistes continuent d'imposer aux pays en développement d'importants déficits commerciaux.

41. Les superpuissances et d'autres puissances impérialistes ne cessent de propager qu'elles sont fortement intéressées au progrès économique des autres pays. Ce faisant, elles conseillent de faire preuve de patience car, pour y aboutir, il faudrait encore du temps; elles prétendent que les inégalités ne sauraient disparaître du jour au lendemain, car toute mesure hâtive risquerait de ruiner le système des relations économiques internationales. Parfois, elles se plaignent et prétendent que les demandes des pays en développement sont trop exagérées. De plus en plus souvent, elles invoquent la prétendue responsabilité des autres pour la crise économique, en les accusant de ne pas tenir compte des réalités des temps modernes dans ce monde interdépendant où les pays les moins avancés devraient consentir volontairement des sacrifices afin que les pays industrialisés puissent se développer davantage et être ainsi en mesure de mieux organiser l'aide pour ceux qui en auraient besoin. C'est cette logique que suivent, par exemple, les impérialistes américains et d'autres impérialistes, qui déclarent chaque fois qu'il y a manque d'essence, que les loyers augmentent ou que le chauffage est diminué, que c'est la faute des pays producteurs de pétrole. Et tout cela est bien calculé pour camoufler les machinations des compagnies pétrolières, qui cherchent à tirer des profits supplémentaires, ou même pour justifier des plans, comme celui des Etats-Unis, qui consiste à mettre sur pied des forces militaires spéciales pour intervenir dans les zones pétrolifères du monde.

42. Les deux superpuissances impérialistes, les Etats-Unis et l'Union soviétique, font depuis longtemps un grand tapage sur l'aide importante qui pourrait être accordée aux pays les moins avancés sur la base des fonds qui seraient libérés à la suite des mesures prises dans le domaine du désarmement. Mais, la réalité contredit nettement la propagande. Les dépenses militaires, au lieu de diminuer, ont atteint des chiffres jamais connus. Une bonne partie de ces dépenses effectuées par les superpuissances impérialistes est couverte par les bénéfices énormes qu'elles réalisent sous les formes les plus diverses, y compris le commerce des armes.

43. Lorsqu'on discute, dans les diverses instances, de la nécessité de changer la situation qui prévaut dans les relations économiques internationales, les pays capitalistes industrialisés lancent souvent des appels visant à "faire des concessions mutuelles", à faire preuve d'"esprit de compromis", etc. Mais quelle concession les pays les moins développés devraient-ils faire encore ? Les pays et les monopoles capitalistes se sont assez enrichis au détriment des autres et les peuples n'ont aucune raison de consentir encore des sacrifices et de faire des concessions.

44. Les peuples et les pays épris de liberté ont le droit et le devoir de persévérer dans leur lutte pour leur développement économique, pour contrôler en toute souveraineté leurs matières premières et pour abolir toutes les inégalités du système des échanges commerciaux sur le plan international.

45. Si l'on n'instaure pas des rapports plus justes, fondés sur l'égalité et l'avantage réciproque, si l'on n'élimine par les pressions, les chantages et les pratiques colonialistes auxquelles se livrent les puissances impérialistes pour exploiter les pays moins avancés, l'apparition de nouvelles crises et tensions est inévitable.

46. Le peuple albanais et la République populaire socialiste d'Albanie soutiennent le droit de tous les pays qui aspirent à une vie libre et indépendante à décider eux-mêmes de leur développement économique, à devenir maîtres de leurs ressources et de leurs richesses naturelles, à s'affranchir de toute ingérence ou contrôle impérialiste. Nous soutenons les efforts et les droits des producteurs de matières premières à fixer eux-mêmes les prix, hors de toute imposition arbitraire des monopoles capitalistes et des pays industrialisés. Nous soutenons les efforts sincères pour établir ces rapports judicieux dans les échanges internationaux. Nous saluons les mesures prises, au cours des dernières années, par un grand nombre de pays en développement pour la nationalisation des entreprises et des capitaux étrangers, pour la restriction de l'activité des monopoles étrangers capitalistes dans le domaine des recherches, de la production, etc. Les succès remportés jusqu'à présent par les pays en développement dans la voie du progrès économique et social rejettent les points de vue de triste renom sur la prétendue incapacité de ces pays à mettre en exploitation leurs ressources naturelles.

47. Il y a 35 ans que le peuple albanais, grâce à la lutte de libération nationale contre les envahisseurs nazi-fascistes, est devenu maître de son destin, de son pays et de ses richesses naturelles. Au cours des 35 années, en Albanie, de profondes transformations se sont produites dans le domaine de l'économie. Nous avons construit une nouvelle industrie moderne et complexe; l'agriculture coopérative avance toujours dans la voie du progrès et il existe une puissante base énergétique.

48. Ces victoires ont été obtenues grâce au labeur et à la sueur du peuple albanais. Pour obtenir et préserver ces victoires, il a fallu que notre peuple fasse constamment preuve de vigilance et il a dû faire face aux menées et aux activités anti-albanaises des impérialistes américains, des socio-impérialistes soviétiques, des socio-impérialistes chinois et d'autres forces réactionnaires. De par son expérience, le peuple albanais est bien placé pour apprécier les aspirations et les efforts des peuples et des pays qui chérissent l'indépendance politique et économique. Il soutient fermement la lutte de ces peuples pour s'affranchir de toute influence étrangère et pour protéger leur pays des convoitises impérialistes et socio-impérialistes. Sachant que, sans l'indépendance économique, il ne peut y avoir de véritable indépendance politique, le peuple albanais a

travaillé et travaille encore avec beaucoup d'enthousiasme et de détermination pour édifier une économie viable. L'Albanie connaît aujourd'hui une stabilité économique constante. Le peuple albanais continue de mettre de l'avant la construction du socialisme, en comptant entièrement sur ses propres forces. Notre pays est à même de maintenir un rythme rapide de développement économique élevé et d'améliorer continuellement le niveau de vie de la population, tout en garantissant, dans n'importe quelle situation, la défense du pays, sans recevoir d'aide économique extérieure.

49. L'application avec un esprit de suite du principe de l'"appui sur ses propres forces" ne signifie ni un repli sur lui-même, ni une option pour l'autarcie économique. La République populaire socialiste d'Albanie a été et sera toujours en faveur d'une sincère collaboration internationale avec tous les Etats démocratiques épris de progrès. Elle est pour le développement des relations normales et l'élargissement des relations commerciales et culturelles avec tous les pays qui respectent les principes démocratiques régissant les relations entre les pays souverains.

50. Dans un discours prononcé, ces derniers jours, lors d'un grand rassemblement organisé à l'occasion de l'élimination complète des conséquences du tremblement de terre qui a éprouvé l'Albanie le 15 avril dernier, le dirigeant du peuple albanais, le camarade Enver Hoxha a dit :

> "Nous avons entretenu et nous entretiendrons des relations commerciales et culturelles normales avec tous les Etats avec lesquels nous avons établi de telles relations, ainsi qu'avec d'autres Etats qui désirent entretenir de justes relations avec nous, à l'exception des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique révisionniste ainsi que de certains autres Etats qui ont commis et continuent de commettre des injustices envers l'Albanie socialiste. Nous n'entretiendrons pas non plus de rapports avec les Etats qui, sans aucune raison et très injustement, continuent de refuser au peuple albanais la restitution de ses richesses pillées et de le rembourser pour les dommages qu'il a subis pendant la seconde guerre mondiale. Que la réaction mondiale ne caresse aucun espoir de nous voir changer d'attitude en ce qui concerne ces revendications légitimes ! "

51. M. BANGURA (Sierra Leone) [*interprétation de l'anglais*] : Les délégations qui ont pris la parole avant moi, qu'elles viennent de pays développés ou de pays en développement, ont souligné avec éloquence l'existence de la grave crise que subit l'économie mondiale. L'on s'accorde également à reconnaître que l'écart qui existe entre les pays développés et les pays en développement s'élargit et qu'il est nécessaire d'effectuer des changements de structure, par la poursuite du dialogue Nord-Sud, en vue d'éliminer les déséquilibres et les inégalités fondamentaux qui sont inhérents au système actuel des relations économiques internationales.

52. Ma délégation fait sien ce point de vue qui est partagé par tous. En fait, l'une des principales raisons de l'augmentation du nombre des Membres de cette organisation, surtout pour les nouveaux Etats, tels que le mien, qui émergent d'un passé colonial, est due au fait que cette organisation mondiale est résolue, comme le mentionne le Préambule de la Charte, "à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples". Cependant, nous devons reconnaître avec une profonde déception que la perspective de voir ces objectifs réalisés est aussi lointaine aujourd'hui qu'il y a 30 ans. Comme l'a dit le Ministre des affaires étrangères de mon pays dans son allocution à l'Assemblée générale, le 8 octobre dernier, ces frustrations viennent du fait que les pays développés et industrialisés du monde craignent "de partager leurs connaissances, de transmettre leurs qualifications et d'injecter des ressources financières dans les pays qui en ont le plus besoin". [*24e séance, par. 149*]. Cette crainte constitue l'un des facteurs qui a empêché l'instauration du nouvel ordre économique international, dont les buts et objectifs avaient été convenus par tous les Etats au cours des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale.

53. Plusieurs séries de négociations ont eu lieu au sein du système des Nations Unies et dans d'autres instances internationales, entre les pays développés et les pays en développement, en vue de trouver des solutions communes aux problèmes actuels dont souffre l'économie mondiale. La nécessité d'accélérer le développement des pays en développement et d'éliminer les problèmes de la faim, de la pauvreté, de la malnutrition et de la maladie dans les pays en développement, qui constituent plus des deux tiers de la population mondiale, n'a jamais été aussi bien reconnue. Pourtant, dans ces négociations, les progrès réalisés ont été infimes, lents et décevants.

54. La cinquième session de la CNUCED, qui s'est tenue à Manille, la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, qui s'est tenue à Vienne les trois sessions du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, qui ont eu lieu à New York et dont l'Assemblée est en train d'examiner le rapport, de même que les négociations relatives à la stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement n'ont fait que peu de progrès, surtout en ce qui concerne les questions de fond présentés par le Groupe des Soixante-Dix-Sept.

55. La tâche la plus urgente qui nous incombe aujourd'hui ne consiste pas seulement à favoriser la compréhension entre les pays développés et les pays en développement; il s'agit aussi de faire en sorte que des changements de structure interviennent dans le système socio-économique international actuel, qui est inéquitable et injuste pour les pays du tiers monde. Les politiques protectionnistes et inflationnistes des pays développés ont eu un effet négatif sur les termes de l'échange des pays en développement, de sorte qu'ils ont subi une baisse rapide et constante de leurs recettes d'exportation. La dette des pays en développement vis-à-vis du monde industrialisé s'accroît dans des proportions alarmantes. Il est donc difficile, pour les pays en développement, d'acheter aux pays développés les biens et les services dont ils ont tant besoin pour assurer leur développement et leur survie.

56. Devant ce tableau économique si sombre, certains pays développés se servent de la crise actuelle du pétrole comme prétexte pour diminuer l'aide officielle au développement des pays en développement, pour refuser de revoir les termes de la dette et pour hésiter à procéder à des

réformes significatives du système monétaire international. Cette attitude égoïste et peu réaliste des pays développés, qui cherchent à sauvegarder leurs intérêts à court terme, ne peut qu'entraîner des conséquences encore plus dangereuses et désastreuses pour toute la communauté internationale et nuire au principe généralement accepté de l'interdépendance de l'économie mondiale actuelle.

57. En entrant dans la troisième décennie du développement, nous devons abandonner nos positions politiques contradictoires et nous montrer plus souples et plus pragmatiques dans notre façon d'aborder les problèmes très complexes qui se posent au développement socio-économique de nos nations respectives, comme l'a déclaré ici même, il y a quelque temps, la délégation pakistanaise.

58. C'est dans cet esprit que ma délégation appuie entièrement l'initiative prise par la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, à La Havane, en septembre dernier, de lancer à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1980 une série de négociations mondiales continues sur toute la gamme des questions touchant les matières premières, le développement, les finances et l'énergie [*A/34/542, annexe, sect. VI B, résolution No 9*].

59. Nous sommes convaincus que ces négociations mondiales, soigneusement et intelligemment préparées, offriraient une occasion unique de s'attaquer aux problèmes fondamentaux et à long terme qui affectent le développement et la coopération économique internationale. Ma délégation espère que le débat actuel nous permettra de donner au Comité plénier des principes directeurs, selon lesquels il pourra procéder à la préparation de ces négociations mondiales et préparer également la session extraordinaire de 1980 de l'Assemblée générale sur la coopération économique internationale. Ma délégation espère ardemment que les négociations mondiales proposées fourniront à tous les Etats l'occasion d'y participer, sur une base d'égalité, et d'adopter des mesures orientées vers l'action en vue de combler l'écart grandissant qui existe entre pays développés et pays en développement. Les négociations des années 80 devraient donner un nouvel élan politique à tous les Etats animés du désir réel de restructurer le système économique international actuel, en tenant particulièrement compte des besoins et des aspirations des pays en développement.

60. Il est indéniable que chaque pays est responsable au premier chef de son développement; mais, la conjoncture actuelle oblige les pays en développement à compter sur l'appui actif et continu du monde développé, ainsi que de la communauté internationale tout entière, pour qu'ils puissent enregistrer des progrès sensibles à cet égard. Il est donc absolument essentiel que la stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement vise, entre autres, à renforcer l'autosuffisance nationale et collective des pays en développement. En vérité, l'importance de la promotion de la coopération économique et technique entre pays en développement a déjà été soulignée lors de plusieurs conférences internationales, y compris lors de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, tenue à Buenos Aires du 30 août au 12 septembre 1978, ainsi que lors de la quatrième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, tenue à Arusha du 12 au 16 février 1979.

61. C'est mû par cette conviction, que mon pays a formé avec la République sœur du Libéria, depuis 1973, une union économique – l'Union de la rivière Mano – au niveau sous-régional, et qu'il est devenu membre fondateur de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, organisation créée en 1975, qui comprend 16 Etats de la région.

62. Avant de conclure, permettez-moi de féliciter M. Stoltenberg, président du Comité plénier, pour la façon si habile et si compétente dont il a dirigé les négociations du Comité.

63. Il est vrai que le Comité n'a pas réalisé de progrès considérables en ce qui concerne la question du développement industriel et les problèmes spécifiques de certains pays en développement. Cependant, comme M. Stoltenberg l'a dit lui-même, "il vaudrait mieux que nous reconnaissions ouvertement nos divergences réelles, plutôt que d'essayer de trouver des libellés pour cacher les problèmes" [*140e séance, par. 21*],

64. Les délégations doivent se souvenir, cependant, qu'il est urgent de trouver des solutions aux problèmes du développement industriel qui n'ont pas été résolus et qui pourraient empêcher le succès de la troisième Conférence générale de l'ONUDI à New Delhi, dont le résultat aura une très grande importance pour l'évolution de nos négociations. Les chances que notre organisation peut avoir de parvenir à construire un nouveau monde d'interdépendance économique, fondé sur le nouvel ordre économique international, sont beaucoup plus grandes à présent qu'elles ne l'étaient il y a 20 ans. Les négociations antérieures, bien qu'elles aient connu peu de succès, nous ont cependant permis d'identifier les problèmes qui faisaient obstacle à notre progrès. Si l'on adopte l'attitude qui convient, et si les différentes parties ont la volonté politique nécessaire, ma délégation est certaine que nos efforts communs vers le développement connaîtront de plus grands succès pendant la prochaine décennie du développement.

65. M. PÉREZ GUERRERO (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Je me bornerai à seulement quelques réflexions, étant donné que M. Albornoz, de l'Equateur, a parlé au nom des pays du groupe andin [*42e séance*], dont le Venezuela fait partie. De plus, notre porte-parole, l'Ambassadeur de l'Inde, a présenté les lignes générales de la position du Groupe des Soixante-Dix-Sept [*40e séance*].

66. Ce qui ressort particulièrement de ce débat est la reconnaissance de la situation très sombre, pleine d'incertitudes et pour laquelle n'existent pas de solutions faciles, que traverse actuellement le monde. Il est certain qu'un processus d'évolution est en marche. Mais ce qui nous préoccupe, c'est que les effets de cette évolution ne vont pas dans la bonne direction.

67. Alors que nous préconisons tous un ordre plus juste et plus équitable, dans lequel participeraient les pays en développement dans la prise de décisions et dans la répartition des bénéfices, n'est-il pas ironique qu'il se produise en réalité un transfert plus grand des ressources des pays les plus pauvres vers les pays les plus riches, et que

soient prises des mesures unilatérales de protection de la part des pays développés qui ont des répercussions défavorables sur les pays les plus faibles.

68. Autrefois, le chômage était au centre de nos préoccupations; aujourd'hui, il semble que ce soit l'inflation généralisée et accélérée qui sévit dans la plupart des pays développés, avec des conséquences néfastes pour les pays en développement, qui sont obligés d'importer leurs produits.

69. Comme le disait notre ministre des affaires étrangères, lors du débat général de l'Assemblée [*12e séance*], le sophisme selon lequel l'Organisation des pays exportateurs de pétrole [*OPEP*] serait responsable de tous nos maux, et particulièrement de l'inflation, est complètement discrédité, pour autant qu'il ait eu du crédit; ce sophisme avait pourtant cours depuis la hausse des prix du pétrole de 1973.

70. On a dit, et on a répété – qui le sait mieux que les pays du Nord ? – que, du fait de la politique de certains de ces pays, les réserves monétaires internationales avaient doublé en deux ans seulement, ce qui a donné une impulsion extraordinaire à l'inflation peu de temps avant la fameuse hausse des prix du pétrole et des autres matières premières, notamment des céréales.

71. Dans le cas du pétrole, l'effet de ce climat d'inflation généralisée a été particulièrement nocif, parce que la consommation excessive de ce produit accélère son épuisement. Il a fallu plusieurs annés pour que les gouvernements comprennent la nécessité de réduire la consommation de pétrole et comprennent qu'un produit vital, qui se fait de plus en plus rare et dont le prix ne fera donc que monter, nécessité, en dehors du fait qu'il faut limiter sa consommation, des adaptations dans le style de vie, limitant le gaspillage, et faisant disparaître cette habitude de vivre au dessus de ses moyens.

72. C'est une bonne chose que la politique monétaire tende à réduire le torrent monétaire pour diminuer l'inflation, mais il est évident que, tant que nous ne mettrons pas en œuvre une politique d'austérité budgétaire et, tant que nous augmenterons de manière irrationnelle les dépenses d'armement et les subsides, au lieu d'équilibrer les budgets, nous ne pourrons pas contrer l'inflation.

73. Bien sûr, il faut se tourner vers l'avenir et ne pas s'appesantir sur des récriminations mutuelles; mais, en ce qui nous concerne, tant que nous resterons victimes de l'injustice et que nous ne verrons pas une volonté claire de changement, nous ne pourrons oublier ni même ignorer cette situation.

M. Matane (Papouasie-Nouvelle-Guinée), vice-président, prend la présidence.

74. L'initiative du Groupe des Soixante-Dix-Sept concernant une nouvelle série de négociations mondiales répond justement à ce besoin, au moment où la situation mondiale ne résiste plus à la poursuite de l'application de solutions improvisées, fragmentaires et à courte vue, en un mot à des solutions fausses.

75. C'est avec plaisir que nous avons entendu des pays appartenant à d'autres groupes exprimer des opinions positives; mais il est évident que certains font encore des réserves, qui ne sont pas compatibles avec l'esprit constructif dans lequel nous avons fait notre proposition. Ne nous dissimulons rien dans le but de semer la confusion dans les esprits. Depuis la Conférence de La Havane, il est évident que nous sommes disposés à traiter de la question de l'énergie de manière appropriée et constructive; mais il est également clair qu'aucun des sujets fondamentaux que nous avons signalés n'a de priorité particulière, de même qu'il est clair qu'ils sont tous en relations étroites. Cela n'est pas simplement le fait d'une tactique de négociation : c'est le reflet de la réalité. On ne peut prétendre qu'une question à la priorité sur toutes les autres, et les progrès enregistrés sur une question aux dépens des autres ne pourraient qu'être éphémères.

76. Si nous n'avons pas montré notre satisfaction à l'égard de ce qui s'est réalisé jusqu'ici ou de ce qui est en train de se réaliser, comme par exemple le Fonds commun, c'est parce que ces initiatives ne peuvent pas être considérées comme fermement établies tant qu'elles ne reposeront pas sur un ensemble de mesures concertées à long terme et correspondant à l'ampleur et à l'importance de la crise que nous traversons. Si cet argument est exposé avec sérieux et conviction aux peuples et à leurs représentants légitimes, ces derniers se montreront, nous en sommes certains, à la hauteur des circonstances. Prétendre le contraire serait affirmer l'incapacité structurelle des démocraties à trouver des solutions efficaces.

77. Dans le cadre de l'autonomie collective des pays en développement, nous sommes conscients qu'il faut des mesures rapides et efficaces pour faire face aux graves problèmes qui se posent durement à la plupart des pays en développement, du fait de l'augmentation de la plupart des prix des produits qu'ils importent et de l'absence de rapport avec les coûts des produits qu'ils exportent.

78. Nous sommes prêts à assumer nos responsabilités dans un esprit constructif. Le succès de nos démarches en cette heure critique dépend maintenant des pays développés.

79. M. OYONO (République-Unie du Cameroun) : Ce n'est pas le fait du hasard si l'Assemblée générale, pour la deuxième fois, examine directement en séance plénière et à titre de question prioritaire, l'état d'avancement du dialogue en cours pour l'instauration du nouvel ordre économique international, tel qu'il ressort du rapport du Comité plénier auquel, par la résolution 32/174, l'Assemblée a confié une tâche centrale en matière de développement et de coopération internationale.

80. Ce faisant, notre assemblée entendait mettre en exergue le grand intérêt et l'importance politique qu'elle porte à la situation économique mondiale, qui affecte profondément les relations internationales et qui est au cœur même des préoccupations majeures de tous les Etats.

81. Tel est le sens que ma délégation donne au présent débat, dont nous espérons qu'il pourra nous permettre de dégager enfin les voies et moyens appropriés pour traduire dans les faits les linéaments de ce nouvel ordre, à propos duquel le consensus de la communauté mondiale semble établi et dont la matérialisation se fait indéfiniment attendre.

82. Le Comité plénier est né, il faut le rappeler, du désenchantement éprouvé à la suite des lenteurs des négociations destinées à traduire en termes d'engagements les principes de ce nouvel ordre, dont les bases ont été jetées par la sixième session extraordinaire et par la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [*résolution 3281 (XXIX)*]. Cette haute structure de négociations était appelée à œuvrer à l'instauration concertée de nouveaux rapports internationaux.

83. En dépit de la clarté de la voie tracée par la septième session extraordinaire, les négociations qui suivirent n'aboutirent pas aux résultats escomptés. Tel fut le cas, notamment, pour la Conférence sur la coopération économique internationale.

84. Dès lors, le dialogue a été ramené à son cadre naturel et approprié : l'Organisation des Nations Unies. La création du Comité plénier, qui en devenait le support, traduisait la reconnaissance du rôle central de l'Assemblée générale en matière de négociations économiques internationales globales.

85. Deux ans après l'adoption de la résolution 32/174, force est de constater que très peu de progrès a été réalisé. Créé pour "résoudre les difficultés de négociations [et] faciliter et... accélérer le règlement des questions en suspens", le Comité s'est trouvé, à peine né, en butte à un désaccord profond sur sa capacité de négocier et de prendre des décisions. Telle fut la cause de sa paralysie durant la première année.

86. Le rapport sur les travaux du Comité en 1979, publié sous la cote A/34/34, n'incline pas non plus à l'optimisme. Certes, il a pu réaffirmer certains accords ponctuels intervenus sur le transfert des ressources et sur les questions alimentaires et l'agriculture. Aucun progrès n'a été enregistré, par contre, sur des questions importantes telles que les mesures à prendre pour promouvoir l'industrialisation rapide des pays en développement, conformément à la Déclaration et au Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels[2], pour aider les différentes catégories spéciales de ces pays à surmonter les handicaps conjoncturels et structurels qui entravent et hypothèquent lourdement leurs efforts de développement.

87. Ainsi que le Secrétaire général le souligne avec pertinence dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, "le Comité n'a pas réussi à relancer d'autres négociations engagées dans le cadre du système des Nations Unies" [*voir A/34/1, sect. V*].

88. On comprend dès lors que des rencontres internationales, auxquelles nous avons assisté et qui confinent le plus souvent à des monologues parallèles, se soient installées dans une fâcheuse intemporalité qui ne tient nullement compte de l'urgente nécessité de pallier rapidement la situation de plus en plus précaire des pays en développement, telle que la Banque mondiale et le FMI viennent de nous la rappeler dans leurs récents rapports.

89. Ces négociations, faut-il le rappeler, n'ont pas permis non plus cette percée décisive vers le nouvel ordre économique international, ni réalisé et rétabli les conditions d'une expansion rapide et régulière de l'économie mondiale. De même, demeure et persiste l'incertitude face à l'avenir, incertitude qui se trouve accrue par un certain nombre d'éléments factoriels – qu'il s'agisse du système monétaire international, inadapté aux besoins des pays en développement et par ailleurs caractérisé par l'instabilité monétaire et le gonflement des liquidités internationales; qu'il s'agisse de la prolifération des mesures protectionnistes et restrictives unilatérales; qu'il s'agisse enfin des matières premières, dont le contrôle des marchés échappe aux pays en développement et dont les cours demeurent sujets à de brusques fluctuations.

90. Ainsi donc, la crise persiste. Il nous faut ensemble la surmonter dans sa globalité et ses effets mondiaux et, cela, grâce au dialogue, conformément aux acquis des sixième et septième sessions extraordinaires, dont le mérite incontestable aura été de mieux faire prendre conscience à toutes les nations de leur interdépendance et de l'unité de leur destin.

91. C'est donc à juste titre que les différentes déclarations faites tout au long de ce débat ont mis l'accent sur la nécessité de poursuivre le dialogue et sur l'interdépendance des économies des nations. Ces deux notions profondément novatrices qui, de l'avis du Cameroun, doivent inspirer, pour l'essentiel, l'articulation des nouvelles relations économiques internationales, semblent malheureusement frappées de ce qu'on pourrait appeler surcharge sémantique, tant les différentes ambiguïtés, fussent-elles constructives, et les charges émotionnelles dont on ne cesse de les affecter en obscurcissent la signification exacte au cours des débats.

92. Il importe dès lors, si tant est que les mots soient encore le symbole des idées, de préciser à nouveau ces deux notions, faute de quoi elles ne nous seraient pas d'un grand secours dans notre quête commune pour la promotion d'un nouveau type de relations économiques internationales plus justes, parce que fondées sur l'égalité, l'interdépendance et la coopération.

93. Nous avons toujours préconisé la concertation comme étant le moyen le plus approprié, non seulement pour régler les différends entre Etats mais aussi pour rechercher des solutions équitables aux problèmes qui se posent à la communauté des nations. Cette concertation postule une réelle volonté politique d'aboutir à des changements structurels fondamentaux dans les relations économiques internationales actuelles. La voie que nous préconisons est celle d'un dialogue sous-tendu par une volonté politique affirmée de mettre un terme à l'injustice criarde actuelle, en acceptant de donner suite aux mesures et politiques fixées d'un commun accord dans le cadre du nouvel ordre économique international.

94. Sans cette volonté politique, le dialogue, ou ce qu'on appelle le dialogue, pourrait apparaître comme une technique dilatoire au regard des préoccupations légitimes des pays en développement, en perpétuant leur dépendance et en maintenant l'injustice, l'inégalité et les rapports de domination et d'exploitation.

95. Il en est de l'interdépendance comme du dialogue. Nous sommes d'avis que ce concept, si souvent et si rituellement invoqué, ne prend un sens utile que placé dans la perspective d'une transformation profonde de la société internationale injuste actuelle, entrevue à travers des hori-

[2] Voir document A/10112, chap. IV.

zons temporels successifs. Faute de quoi, il continuera de susciter des réactions ambivalentes, génératrices de suspicion et de méfiance.

96. L'interdépendance véritable, dans la mesure où elle signifie un développement solidaire, juste et équilibré, mutuellement profitable et acceptable pour tous les Etats, devrait conduire ces derniers à se mobiliser dans une action volontariste résolue, en vue de remédier à l'impuissance de chacun d'eux à atteindre ses objectifs nationaux en autarcie.

97. C'est pour n'avoir pas compris cela que, désemparés devant les turbulences persistantes, nous sommes tentés, comme l'a souligné mon ministre des affaires étrangères à cette même tribune, il y a un an "de recourir à des palliatifs dérisoires qui nous éloignent de plus en plus des acquis des sixième et septième sessions extraordinaires[3]".

98. Les rencontres entre pays industrialisés, qui procèdent certes d'une volonté louable de concertation, ne nous semblent pas cependant avoir pleinement tenu compte de cette interdépendance de toutes les économies. En effet, outre que les pays en développement n'y ont pas été associés, leurs problèmes et leurs préoccupations se trouvent traités, quand ils le sont, de façon tout à fait marginale. L'interdépendance authentique exige que nous concevions et entreprenions des actions collectives d'un intérêt mutuel et que ne soit jamais perdue de vue la portée mondiale des décisions à prendre.

99. Nous nous sommes attardés sur des problèmes d'ordre conceptuel. Il nous semble en effet illusoire de vouloir bâtir sur l'équivoque et l'ambiguïté. Des prémisses fausses ou ambiguës conduisent inévitablement à des conclusions et propositions d'action elles aussi fausses ou ambiguës. Les négociations actuelles en témoignent.

100. Nous devons aborder les négociations à venir dans un esprit de dialogue et de concertation, avec une volonté politique sans cesse renouvelée de dépasser nos intérêts immédiats apparemment contradictoires, pour nous engager résolument à l'édification d'un monde enfin réconcilié avec lui-même, parce que libéré de l'injustice et de l'exploitation, parce que fondant les relations entre les peuples sur la solidarité et la coopération.

101. La crise actuelle qui agite et bouleverse notre monde désemparé, constitue précisément une invite, si nous voulons en sortir, aux solutions les plus hardies et novatrices, celles qui permettent la participation de tous à la survie de l'humanité, celles qui assurent un développement harmonieux et équilibré des différentes composantes de la communauté internationale, celles qui évitent la fragmentation et le morcellement des grands problèmes de notre temps, celles qui, pour tout dire, privilégient l'interdépendance.

102. Les pays non alignés, mus par leur volonté permanente d'œuvrer à l'avènement d'un monde solidaire, ont fait une proposition qui participe de cette préoccupation. La résolution No 9, adoptée à la sixième Conférence, tenue à La Havane, préconise en effet l'ouverture d'une série de négociations régulières de portée mondiale sur la coopération économique internationale pour le développement. Ces négociations se dérouleraient dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, donc avec la participation pleine et effective de tous les Etats.

103. Orientées vers l'action, ces négociations simultanées permettraient le traitement intégré des grands problèmes dans lesquels nous nous ébrouons : matières premières, énergie, commerce, développement, problèmes monétaires et financiers.

104. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept a soumis cette proposition au cours de la troisième session du Comité plénier qui l'a renvoyée à l'Assemblée générale pour décision. Il ne s'agit donc pas d'une proposition nouvelle. De nombreuses délégations, tant en séance plénière qu'en Deuxième Commission, l'ont du reste appuyée de façon claire.

105. Ma délégation estime que l'Assemblée générale devrait, à l'issue de ce débat, décider de lancer ces négociations mondiales au cours de sa session extraordinaire en 1980. Elle devrait également charger le Comité plénier du rôle préparatoire nécessaire à l'aboutissement de cette proposition. En prenant une telle décision, nous aurions permis à l'actuel débat d'atteindre son but : dégager les voies et moyens les plus efficaces pour parvenir au nouvel ordre économique international, revitaliser et rendre crédible le dialogue Nord-Sud.

106. En conclusion, on a beaucoup spéculé sur les traits de notre monde éclaté de cette fin du XXe siècle. Le trait le plus saillant, c'est que nous vivons dans un monde qui, pour continuer à exister jusqu'au siècle prochain, a besoin de procéder à une distribution équitable de ses ressources, de ses richesses. La continuité de la vie dans le temps exige une redistribution des moyens et des chances entre les nations du globe. On doit parvenir à articuler un système capable de transférer, d'une unité nationale à une autre, des connaissances, des expériences, des biens et des valeurs qui constitueront la grande plate-forme permettant la survie du genre humain.

107. Il est nécessaire de rappeler ce qui est en jeu : l'existence de l'humanité, sa possibilité de survie. Et, aussitôt, apparaît clairement notre tâche : planifier l'avenir, c'est-à-dire prévoir, agir, agir dès maintenant.

108. M. KAMANDA (Zaïre) : Il y a plus de quatre ans, tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies avaient souligné l'urgence de l'établissement de normes généralement acceptées à l'effet de régir, de façon systématique, les relations économiques entre les Etats, de même que la nécessité de normes d'application universelle pour le développement des relations économiques internationales sur une base juste et équitable.

109. C'est ainsi que, dans l'esprit des résolutions pertinentes de notre organisation, que je ne crois pas utile de rappeler, fut adoptée et proclamée solennellement la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, conçue comme un instrument efficace en vue de la mise en place d'un nouveau système international de relations économiques fondé sur l'équité, l'égalité souveraine, l'interdépendance

[3] Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Séances plénières,* 18e séance, par. 149.

des intérêts des pays développés et des pays en développement.

110. En septembre 1975, à l'occasion des assises de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, les uns et les autres avaient reconnu que l'objectif général du nouvel ordre économique international était d'accroître la capacité des pays en développement, individuellement et collectivement, à oeuvrer à leur développement.

111. Il semblait donc que nous avions tous perçu la nécessité de faire disparaître l'injustice et l'inégalité dont étaient et continuent d'être victimes d'importants secteurs de l'humanité et de contribuer à l'accélération du développement des pays en développement.

112. Il nous semblait acquis, à cette époque, que le devoir de tous les Etats, qui est de chercher à résoudre les problèmes qui sévissent dans le monde et de participer à leur solution, en particulier la nécessité impérieuse de corriger le déséquilibre économique entre pays développés et pays en développement, avait été accepté par toutes les nations du monde, membre de notre organisation universelle.

113. Il nous semblait qu'une coopération accrue entre les Etats dans le domaine du commerce, de l'industrie, de la science et de la technique, du transfert des ressources, de la nutrition et de l'alimentation ainsi que dans d'autres domaines d'activités économiques, reposant sur les principes de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration du nouvel ordre économique international et de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, avait été reconnue par tous les Etats Membres, sans distinction, comme une contribution majeure au renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde.

114. Le développement accéléré des pays en développement étant reconnu comme un élément décisif pour la promotion de la paix et de la sécurité internationales, il avait été convenu que la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement serait révisée, compte tenu précisément du Programme d'action concernant l'instauration du nouvel ordre économique international.

115. C'est sur cette toile de fond que la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale devait préconiser, pour servir de base et de cadre aux travaux des organes et organismes compétents des Nations Unies, des mesures précises touchant : le commerce international; le transfert des ressources réelles pour financer le développement des pays en développement; la réforme monétaire internationale; la science et la technique; l'industrialisation; l'alimentation et l'agriculture; la coopération entre pays en développement; la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies.

116. C'est sur la base de ces prémisses que nous avons soutenu et continuons de soutenir les travaux du Comité plénier en tant qu'instrument chargé d'aider l'Assemblée générale à mieux contrôler et mieux surveiller les travaux pratiques et l'exécution des tâches précises devant conduire à l'instauration d'un nouvel ordre économique international et à débloquer le dialogue Nord-Sud.

117. C'est enfin sur la base de ces prémisses que le Zaïre, en particulier, et d'autres pays du Groupe des Soixante-Dix-Sept, en général, ont abordé les débats de la cinquième session de la CNUCED, tenue à Manille, notamment sur la question de l'examen et de l'évaluation des principaux facteurs ayant une incidence sur l'économie mondiale et en particulier sur les économies des pays en développement, du point de vue notamment des relations entre les économies des pays en développement et celles des pays développés, ainsi que des problèmes propres à nos pays.

118. Je voudrais dire que la République du Zaïre donne sa caution entière à la déclaration faite par le représentant de l'Inde en sa qualité de président du Groupe des Soixante-Dix-Sept. Mais – il faut le dire aussi – la déception provoquée par la maigreur des résultats de la cinquième session de la CNUCED et la lenteur des progrès du Comité plénier sont à la mesure de l'immense espoir que nous avions placé, à la fois, dans l'aboutissement heureux des travaux du Comité plénier et dans celui des assises de la cinquième session de la CNUCED.

119. Vous remarquerez sans difficulté que les fortes réticences et l'absence de volonté politique réelle, constatées chez la majorité de nos partenaires des pays développés, qui n'ont pas permis de débloquer les négociations au sein de la cinquième session de la CNUCED, sont celles-là mêmes qui aujourd'hui handicapent le progrès des travaux du Comité plénier. Si cette attitude de nos partenaires des pays développés ne change pas, par-delà le freinage des travaux du Comité plénier, c'est l'instauration du nouvel ordre économique international qui sera remise en cause et largement contrariée. Nous avons donc lancé un appel à tous nos partenaires des pays développés pour qu'ils comprennent que dans ce débat fondamental, auquel nous les convions et convions toutes les bonnes volontés du monde, il y va aussi et surtout de leur intérêt, car, si la situation des économies des pays en développement, en tant que préoccupation de portée universelle, n'est pas améliorée, il sera extrêmement malaisé de garantir la paix et la sécurité internationales.

120. Nous avons déclaré à maintes reprises que l'économie mondiale traverse actuellement la crise la plus grave qu'elle ait connu depuis la seconde guerre mondiale et que le malaise persistant du système économique international n'était pas un simple phénomène de cycles de l'évolution et de l'histoire mais avant un symptôme des profonds dérèglements de structure et d'un déséquilibre fondamental.

121. Nous avons proclamé à maintes reprises que le cadre institutionnel, mis en place au lendemain de la seconde guerre mondiale pour gérer les relations économiques commerciales monétaires et financières internationales, est aujourd'hui largement incompatible avec les objectifs du nouvel ordre économique international et le fonctionnement souhaité de l'économie mondiale.

122. A Genève, à New Delhi, à Santiago, à Nairobi et récemment encore à Manille, nous avons proclamé que ce cadre institutionnel et l'ordre économique actuel étaient périmés car, non seulement ils ne sont plus en mesure de répondre aux préoccupations de la majorité des Etats du monde que représentent les pays en développement, mais également ils s'avèrent de plus en plus incapables de faire

face aux crises qui secouent les pays industrialisés eux-mêmes.

123. Il suffit de se référer pour s'en convaincre non seulement aux récents rapports du FMI et de la Banque mondiale, mais aussi aux déclarations faites aussi bien par M. Robert McNamara, président de la Banque mondiale, que par M. Raúl Prebish lors des débats de la cinquième session de la CNUCED.

124. Le chef de la délégation de la République du Zaïre, dans le débat général, a déjà donné notre évaluation de la situation économique mondiale [*19e séance*]; je n'y reviendrai donc pas. Je voudrais simplement dire qu'à Manille les pays développés et industrialisés n'ont pas cru devoir reconnaître leurs responsabilités en ce qui concerne les causes de la crise économique mondiale actuelle ni accepter d'assumer pleinement leurs obligations quant à l'instauration du nouvel ordre économique international.

125. A la cinquième session de la CNUCED, les pays développés et industrialisés n'ont pas voulu reconnaître le caractère périmé de l'ordre économique international existant ni son incapacité à faire face aux exigences nouvelles d'un monde en perpétuelle mutation, et surtout les exigences de la majorité des Etats du monde.

126. A Manille, enfin, les pays développés et industrialisés ont minimisé les dangers du protectionnisme et cherché à justifier leur politique, sans esprit de compromis.

127. Voilà, à notre sens, ce qui explique que la cinquième session de la CNUCED n'ait pas répondu à notre attente. Voilà ce qui explique aussi les maigres résultats obtenus, car Manille a été avant tout un lieu de confrontation des options et des conceptions philosophiques en ce qui concerne la coopération internationale et l'interdépendance, la cogestion de l'économie mondiale et l'instauration du nouvel ordre économique international.

128. C'est autour de ces problèmes à la fois vitaux et fondamentaux que devaient s'articuler et se sont articulés les débats de la cinquième session de la CNUCED – vitaux, parce que les pays du tiers monde, aujourd'hui, et particulièrement ceux du continent africain, vivent plus dramatiquement que les autres régions plus favorisées du monde les contre-performances des stratégies du développement adoptées et dont l'échec, souligné par les crises sociales qui secouent désormais les pays industrialisés eux-mêmes, n'est pas à démontrer; fondamentaux, parce que de la réponse qui sera donnée à ces questions dépendra l'avenir de la coopération internationale et l'instauration d'un nouvel ordre économique international plus juste et plus équitable.

129. Mais, comme on l'a constaté, à Manille, les pays développés et industrialisés n'ont pas cru devoir partager notre évaluation de la situation commerciale, économique et monétaire dans le monde, et surtout de ses causes. Cela veut dire que les puissants et les riches semblent ne pas être en mesure de s'engager à abandonner les politiques, les pratiques et les habitudes qui leur ont procuré tant de bénéfices dans le passé, pendant que les pauvres et les faibles continuent de contester la conception traditionnelle de la division internationale du travail, pour lui substituer le développement de l'autonomie créatrice des peuples dans un échange international structuré, et continuent de proclamer, comme dans le désert, et à l'unanimité, le caractère périmé de l'ordre économique international actuel et exigent sa restructuration.

130. Face à cette situation, il devient impératif de faire œuvre de codification économique et de dégager des normes reconnues et admises de comportement en matière de coopération internationale et de développement pour mettre de plus en plus les pays réticents devant leurs obligations internationales. Ce n'est que sur la base d'une évaluation objective et honnête de la situation de l'économie mondiale que nous pouvons fonder l'espoir de voir aboutir notre appel pour des négociations globales sur la coopération internationale pour le développement.

131. L'un des éléments essentiels de la transformation des structures dans l'économie mondiale est assurément la coopération commerciales, économique et technique entre pays en développement sur la base du principe de l'autonomie collective. Mais, pour que cette coopération entre pays en développement joue pleinement son rôle d'élément clef dans la transformation des structures de l'économie mondiale et dans l'instauration des structures de l'économie internationale plus juste et plus équitable, elle doit tirer les leçons de l'échec de la coopération Nord-Sud, tirer les enseignements des raisons du rejet du modèle de coopération entre pays developpés et pays en développement qu'offre l'ordre économique actuel, pour les éviter à jamais.

132. Et nous pensons que l'Organisation des Nations Unies doit apporter tout son appui à la coopération entre pays en développement. Au cours des années 80, l'action de l'Organisation des Nations Unies en matière de coopération économique et de développement devrait être centrée sur les actions efficaces et concrètes relatives à l'instauration du nouvel ordre économique international souhaité.

133. La République du Zaïre soutient donc toutes les recommandations positives du Comité plénier, ainsi que l'ouverture des négociations mondiales au cours des années 80. Malgré les réticences et le manque de volonté politique constatés auprès de nos partenaires des pays développés, nous réaffirmons notre volonté et notre détermination de poursuivre le dialogue dans l'intérêt bien compris du monde. Et nous sommes persuadés qu'il y a, dans les pays développés de l'Est comme de l'Ouest, des esprits et des cœurs qui seront sensibles à cet appel du tiers monde.

134. Comme nous le rappelle un éminent penseur de l'époque contemporaine,

> "Quiconque tente de survoler les grands courants de l'histoire universelle est frappé du fait que chaque mutuation profonde, subie au cours des âges par les collectivités humaines, nationales ou multinationales, est annoncée par des événements précurseurs, de nature et d'importance diverses, mais dont la signification, examinée après quelques décennies, apparaît évidente. L'on doit constater qu'elle a presque toujours échappé à nombre de dirigeants politiques contemporains; seuls, parfois, et incomplètement, quelques penseurs en ont entrevu le sens. Enfin, jamais ces signes avant-coureurs n'ont été utilisés par les pouvoirs politiques pour orienter leur comportement ultérieur. Cet aveuglement est particulièrement surprenant à l'époque contempo-

raine où les moyens d'information et d'analyse ont atteint un degré voisin de la perfection, en rapidité comme en profondeur, et au moment où le monde commence à prendre conscience de son existence en tant que tel, et sent s'éveiller une solidarité universelle."

135. Je voudrais croire, au nom de mon pays et en celui de l'homme, que cette terrible prophétie ne s'abattra pas sur notre génération, car je garde l'espoir qu'il existe, dans le monde d'aujourd'hui, une somme incommensurable d'intelligence et de bonne foi au service de l'homme, capable de faire face à ce défi.

136. Les choses ne seront plus comme avant, et le réveil des peuples du tiers monde est un fait irrécusable de l'histoire, avec lequel il faut compter. Puissent donc tous nos amis, toutes les bonnes volontés, toutes les consciences droites dans le monde refuser de s'enfoncer dans l'incohérence.

137. Un partage plus équitable de la prospérité mondiale est la condition même de la survie de l'homme, même s'il impose à tous ceux qui sont aujourd'hui largement favorisés des sacrifices dont l'ampleur, au premier abord, les révolte.

138. Enfin, je voudrais exprimer les remerciements de la délégation zaïroise au Président du Comité plénier pour la manière lucide et la clairvoyance avec lesquelles il a su diriger les travaux du Comité.

139. M. MUÑOZ LEDO (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Cette trente-quatrième session de l'Assemblée générale pourrait bien être véritablement constructive. En évaluant les travaux du Comité plénier, nous faisons, en réalité, le bilan des efforts de coopération économique internationale déployés au cours de la décennie qui s'achève, et nous examinons les perspectives qu'offre celle qui va s'ouvrir.

140. L'heure est à la réflexion, mais avant tout à l'orientation et à la décision. Il est justifié que, sous différents points de vue, la plupart des délégations portent un jugement critique sur le passé. Il est également logique de vouloir apporter des éléments nouveaux aux travaux préparatoires. Mais il est nécessaire que notre intelligence critique et notre désir d'innovation s'orientent vers des objectifs clairement définis qui permettent, enfin, de s'acheminer concrètement vers l'instauration du nouvel ordre économique international.

141. En abordant l'ensemble des autres questions relevant du point 55 de l'ordre du jour, la délégation mexicaine disait que, à son avis, la décennie qui s'achève a été caractérisée par une double détérioration : détérioration dans le fonctionnement de l'économie internationale, d'une part, et détérioration dans le niveau de la concertation et de la coopération entre les pays, d'autre part. Ma délégation estime que les deux phénomènes sont étroitement liés. Si nous ne jetons pas les bases d'une nouvelle concertation, l'économie internationale continuera à se détériorer au préjudice de tous, et particulièrement des moins favorisés. Si cette détérioration devait se poursuivre, elle emporterait avec elle les ponts du dialogue et les négociations multilatérales.

142. Au seuil des années 80, il semble que la communauté internationale se voie offrir l'occasion véritable de commencer à inverser les tendances décourageantes que nous avons indiquées. Si nous pouvions mettre réellement en marche une stratégie internationale du développement, nous pourrions relancer le fonctionnement de l'économie mondiale, grâce à l'impulsion fondamentale de la croissance accélérée des pays en développement. Les Etats membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept sont convaincus que cette nouvelle tendance ne pourra se manifester que si nous encourageons l'entente, grâce à une série de négociations mondiales, transformant substantiellement l'orientation, le contenu et la méthode de la coopération économique multilatérale.

143. La proposition du Groupe des Soixante-Dix-Sept, présentée au cours de la dernière réunion du Comité plénier, en vue de relancer en 1980 les négociations sur les matières premières, l'énergie, le commerce, le développement, la monnaie et les finances, doit aboutir au premier effort véritablement concerté pour contrecarrer les tendances négatives qui préoccupent tous les membres de la communauté internationale.

144. Cette initiative des pays en développement constitue l'effort le plus saillant de ces dernières années pour ouvrir la voie au dialogue économique mondial, voie qui semble avoir été obstruée tant par l'insuffisance de la volonté politique que par l'absence de procédures convenables de négociations. C'est pourquoi il est indispensable que nos travaux s'orientent vers l'action immédiate et que nous ne perdions pas de vue les particularités des différents domaines de la coopération économique internationale, les plans sur lesquels elle doit se préparer et évoluer, ainsi que la nécessité de rattacher entre eux ces différents domaines, sans nécessairement les subordonner les uns aux autres. Nous devons avancer en nous appuyant sur la dynamique des faits et non pas en allant à l'encontre de cette dynamique.

145. La proposition visant à relancer les négociations mondiales représente incontestablement un appel impérieux adressé à la communauté internationale pour qu'elle trouve des formules de concertation dans les domaines essentiels de la coopération économique. La question capitale actuellement en discussion est cependant celle de savoir comment s'assurer que ces négociations deviennent un facteur qui favorise réellement l'entente et la coopération entre les pays, évitant par là-même de nouveaux affrontements stériles.

146. Bien entendu, il ne suffirait pas de parvenir à un simple accord de principe sur l'opportunité d'entamer ces négociations. Ce qu'il nous faut, c'est un accord précis sur l'orientation et les objectifs du dialogue qui va s'ouvrir, pour faciliter un consensus ultérieur sur son programme d'action détaillé, son calendrier et ses méthodes. Il ne suffit pas de confier au Comité plénier la tâche de préparer une série de négociations si, en même temps, nous n'arrivons pas à donner aux travaux préparatoires un élan satisfaisant pour nous assurer que le Comité viendra à bout de sa tâche.

147. La délégation mexicaine est convaincue que, pour parvenir à des résultats fructueux dans cette nouvelle phase du dialogue, qui devra commencer au cours de la session extraordinaire, en 1980, nous ne pouvons laisser passer la double occasion qui nous est offerte aujourd'hui, pour

aboutir au consensus sur l'orientation et les objectifs des négociations, et pour avancer autant que possible dans la définition des méthodes qui permettront au Comité plénier de préparer, soigneusement et de manière adéquate, les négociations de fond.

148. Nous proposons un nouveau point de départ, sans toutefois partir de zéro. Si les résultats obtenus jusqu'ici ne donnent satisfaction à personne, c'est surtout parce que nous n'avons pas réussi à passer du stade des déclarations et des bonnes intentions à celui des négociations capables d'engager de manière efficace les membres de la communauté internationale. Nous avons vu les efforts longs et laborieux qui ont été déployés pour préciser ce à quoi nous aspirons légitimement dans chacun des chapitres du nouvel ordre économique international. Et, malgré tout, nous n'avons pas réussi à traduire ces définitions dans la réalité. Pour commencer, nous devons donc coordonner les progrès accomplis pour en faire le point de départ des négociations mondiales. Faute d'agir de la sorte, comme le disait notre président,

> "... nous nous verrions exposés à dissocier nos aspirations de nos réalisations; nous serions amenés à mettre en opposition principes et normes, normes et procédés, procédés et action créatrice. Nous nous verrions dangereusement menacés de stagnation au risque de perpétuer les injustes contrastes entre gaspillage et carence...
>
> "Nous disposons déjà de normes et de dispositions de caractère économique généralement acceptées par les Etats Membres. Nous pourrions, sur cette base concrète, trouver la stratégie globale d'un développement collectif équilibré, ayant forme juridique et fondé sur le droit international." [*11e séance, par. 64 et 65.*]

149. Nous devons rechercher le point d'accord entre les deux plans de la réalité qui constituent le cadre de notre dialogue. D'une part, les problèmes de structure, qui ne pourront être précisés et résolus que par des programmes à long terme; d'autre part, les problèmes les plus urgents que nous ne pouvons méconnaître sans courir le risque d'aggraver les déséquilibres actuels, de manière peut-être irréversible.

150. Il semble donc indispensable que, tant dans la phase préparatoire que dans les négociations mêmes, nous tenions compte de certains éléments essentiels, parmi lesquels la délégation mexicaine tient à souligner ceux qui suivent.

151. Les négociations sur la coopération économique internationale exigent des initiatives audacieuses et réalistes, revêtant une forme organisée et cohérente, dans le cadre de plans et de programmes globaux qui comportent, dans l'immédiat, des mesures concrètes, qui permettent de faire face aux besoins à court terme des pays en développement, particulièrement des moins avancés.

152. Ces négociations doivent traiter de manière intégrée les différents domaines, pour tenir compte des liens qui existent entre eux. L'interdépendance que nous recherchons ne saurait en aucune façon être le prolongement des relations d'exploitation, de néo-colonialisme et de dépendance qui règnent actuellement; cette interdépendance doit partir d'une définition foncièrement différente des règles du jeu actuel, définition que nous connaissons tous sous le nom de "nouvel ordre économique international".

153. Compte tenu du critère précédent, chacun des sujets doit faire l'objet d'un traitement spécifique, répondant à ses dimensions et à ses caractéristiques, et doit faire l'objet de négociations propres, rattachées aux autres, mais qui permettent, par un processus dynamique, de manifester la volonté politique d'aller de l'avant. La stratégie doit donc tendre à trouver des liens entre les différents sujets et les ramifications principales de chacun d'entre eux vers les autres, pour qu'ils s'encouragent les uns les autres au lieu de se freiner mutuellement.

154. L'impératif essentiel des deux premières décennies d'après-guerre a été l'élimination du colonialisme; celui des 20 dernières années a été le développement. La réduction définitive du fossé qui sépare les riches des déshérités a été — en même temps — l'objectif de nos efforts et la mesure de nos succès. Si ce fossé continue de se creuser — comme cela a eu lieu — ce sera le témoignage de notre incapacité persistante à fixer des objectifs et à coordonner les volontés dans la direction désirée.

155. Dans ce cadre historique, au cours des dernières années, le problème de l'énergie s'est présenté comme un élément crucial dont dépend dans une large mesure le progrès de la coopération économique internationale. Ce serait fermer les yeux à la réalité que de le nier. Dire que l'examen opportun et convenable de la question de l'énergie entrave l'ensemble des négociations, à notre avis, c'est porter un jugement erroné. Nous croyons, au contraire, que la question de l'énergie convenablement orientée peut devenir un facteur inappréciable d'unité entre les pays en développement et un agent catalyseur des autres progrès de la coopération économique internationale.

156. Le Président du Mexique, José López Portillo, a présenté une proposition de vaste portée sur ce sujet [*ibid., par. 66 à 68*], le plus complexe et le plus pressant de ceux qui se posent dans le cadre des relations économiques internationales. Le Président du Mexique a présenté les questions les plus importantes qui se posent à propos des hydrocarbures et il est allé plus loin; sur un plan plus vaste, il a rappelé la nécessité de ménager le passage de l'ère de l'énergie, que nous vivons actuellement, à celle qui lui succédera inéluctablement. Il l'a fait en se basant sur les principes du nouvel ordre économique international et dans le cadre de ce nouvel ordre. La proposition du Mexique se situe donc tout naturellement dans la série des négociations mondiales sur la coopération économique internationale pour le développement proposée par les pays membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept. Cette proposition prend également en considération la nécessité de coordonner l'examen des différents aspects du problème de l'énergie, aspects qui, jusqu'ici, ont été présentés ou étudiés sans cohérence ou de manière partielle dans différentes instances et résolutions de l'Organisation. Le Président du Mexique, en un mot, a proposé une vue d'ensemble et un plan mondial cohérent sur cette question, comme nous l'avons proposé pour d'autres chapitres de la coopération économique internationale.

157. Le moment n'est pas encore venu de discuter des éléments de fond de cette proposition. Il faudra le faire

dans un proche avenir. De nombreuses délégations ont déjà reconnu, cependant, que les idées présentées par le Mexique reflétaient les principales préoccupations de la communauté internationale; elles ont reconnu que ces propositions ouvraient un champ plein de promesses à l'entente et à la négociation; et qu'elles constituaient une contribution importante au dialogue qui s'ouvrira très bientôt dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies à la demande des pays en développement.

158. Les combats précurseurs de notre pays dans la revendication de notre souveraineté sur nos ressources naturelles, notre combativité pour accélérer la décolonisation, notre persévérance dans la définition des normes qui constituent actuellement le nouvel ordre économique international et notre volonté politique pour l'instaurer par le dialogue et par la négociation constituent l'historique de la proposition mexicaine et soulignent notre motivation.

159. Le président López Portillo a reconnu devant l'Assemblée générale qu'il ne prétendait pas dire quoi que ce soit de nouveau, qu'il prétendait seulement décrire des faits que tous connaissent, mais qui n'ont pas été suffisamment exposés pour diverses raisons. Il a exposé très clairement la stratégie et les méthodes qui, de l'avis de notre pays, pourraient contribuer à régler des problèmes qui empêchent un grand nombre de pays d'atteindre leurs objectifs de développement – problèmes qui font que ces nations indépendantes ne sont pas toujours viables et qui ont un effet très grave sur l'équilibre de l'économie internationale.

160. Nous espérons avec confiance qu'avec l'appui solidaire du Groupe des Soixante-Dix-Sept – dont la grande majorité des membres sont gravement touchés par la crise et ont droit à attendre davantage de la communauté internationale – nous pourrons bientôt nous acheminer fermement vers un accord global. Nous comptons que tous les Etats feront preuve comme il se doit de lucidité et de volonté politique pour parvenir à s'entendre.

161. M. JIMETA (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation voudrait tout d'abord féliciter chaleureusement M. Stoltenberg, de la Norvège, président en exercice du Comité plénier, pour la façon si compétente et si constructive avec laquelle il a dirigé les travaux du Comité. Nous voudrions également remercier M. Narayanan, de l'Inde, pour la déclaration qu'il a faite la semaine dernière [*40e séance*] au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept, dont le Nigéria est fier d'être membre.

162. La crise dont continue à souffrir l'économie mondiale semble confirmer la position maintes fois répétée de mon gouvernement, selon laquelle il est urgent de modifier les relations économiques entre pays développés et pays en développement, tant en ce qui concerne leur structure que les attitudes sur lesquelles elles reposent. Cela non seulement est nécessaire dans la logique de l'histoire, mais cela est aussi inévitable si l'on songe aux résultats si infimes qu'ont produits les cinq sessions de la CNUCED ainsi que d'autres instances de négociations comme la Conférence sur la coopération économique internationale.

163. Avec l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats à la vingt-neuvième session de l'Assemblée, de nombreuses délégations, y compris la mienne, avaient pensé que les négociations économiques précipitées par l'évolution négative des années 60 avaient été placées dans les perspectives qui conviennent. Le nouvel ordre que nous recherchons est marqué par la justice, fondé sur une compréhension des besoins des pays en développement et une réadaptation du système économique international existant. Les pays en développement, pendant toutes les années 60, devaient compléter leur indépendance politique par une viabilité économique pour donner à leur liberté tout son sens.

164. Au niveau international, ces délégations ont travaillé à faire adopter la première Décennie des Nations Unies pour le développement, dont les objectifs sont loin d'avoir été réalisés. La deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement a donc été considérée, avant même son début, comme un nouveau critère pour juger si la communauté internationale est capable de résoudre les problèmes économiques de plus en plus difficiles qui se posent aux nations en développement pauvres. Comme l'a dit le Directeur général pour le développement et la coopération économique internationale, la transformation radicale des "schémas de production et de consommation et [de] la structure des échanges au niveau mondial, et notamment [l'augmentation] ... substantielle [de] la part des pays en développement dans l'industrie mondiale et les échanges internationaux de produits industriels[4]", envisagées par la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et par le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, sont devenues de simples déclamations plutôt que des intentions réelles de procéder à des transformations économiques mondiales.

165. Au niveau régional, les efforts des pays en développement pour mobiliser leurs ressources et mettre au point des programmes d'autosuffisance ont été compromis par des forces ayant leur source dans les pays riches et industrialisés et qui sont contrôlées par ces pays. Ainsi, les Conventions I[5] et II[6] de Yaoundé, de 1963 et 1969 respectivement, de même que la convention d'Arusha[7], également de 1969, du fait qu'elles s'appuyaient surtout sur les vieux modèles de commerce et d'échange, n'ont pu atteindre leurs buts respectifs. Cependant, avec la création du Groupe des Soixante-Dix-Sept, à la suite de la Conférence du Caire sur les problèmes de développement économique, organisée par la CNUCED et tenue au Caire en

---

[4] Voir document A/C.2/34/4, p. 2. Ce document contient le texte complet de la déclaration qui a été publiée sous une forme résumée dans les *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Deuxième Commission,* 4e séance, par. 20 à 34; et *ibid., Deuxième Commission, Fascicule de session,* rectificatif.

[5] Convention d'association entre la Communauté économique européenne et les Etats africains et malgache associés à cette communauté, signée à Yaoundé le 20 juillet 1963.

[6] *Idem*, signée à Yaoundé le 29 juillet 1969.

[7] Accord créant une association entre la Communauté économique européenne et la République-Unie de Tanzanie, la République de l'Ouganda et la République du Kenya, signé à Arusha le 24 septembre 1969, appelé convention d'Arusha.

1962, nous avions espéré voir s'ouvrir définitivement la voie devant permettre aux pays en développement d'engager les pays développés dans un dialogue continu sur la façon de développer leur économie grâce à la restructuration des relations économiques internationales.

166. L'absence de lien entre l'expansion remarquablement rapide et la consolidation de l'économie des pays développés et le transfert de cette croissance à l'économie des pays en développement montre clairement qu'il existe une faiblesse inhérente au mécanisme de la coopération internationale en vue du développement. L'économie des pays pauvres a été conditionnée par le colonialisme pour fournir aux pays coloniaux des matières premières qui ont servi à alimenter leur développement rapide et leur niveau de vie élevé et ont contribué, indirectement, sans le vouloir, à leur permettre de gaspiller des ressources énormes dans la course aux armements. Au lieu d'aider les pays pauvres à surmonter les problèmes aigus de la pauvreté, du chômage chronique, de l'analphabétisme, de la sous-alimentation, des dettes écrasantes et de la balance des paiements, les pays développés ont bien montré, depuis les sixième et septième sessions extraordinaires, qu'ils n'étaient pas encore prêts à s'attaquer aux problèmes réels auxquels font face les pays en développement du monde.

167. D'après la Banque mondiale, près d'un tiers des habitants des villes des pays en développement n'ont ni les revenus ni un niveau de consommation suffisants pour maintenir une vie productrice. En l'an 2000, il pourrait y avoir près de 2 milliards de citadins qui n'auront pas le minimum nécessaire en matière d'alimentation, de salubrité, d'eau potable, d'enseignements élémentaire et de logement. On ne peut se rendre compte de la gravité de cette situation que si l'on réalise que la population des villes est constituée, en général, de l'élite des populations des pays en développement.

168. Ma délégation est donc heureuse que la communauté internationale puisse s'engager maintenant dans une nouvelle série de négociations mondiales en vue de la coopération économique internationale pour le développement. Plusieurs domaines économiques liés entre eux devront faire l'objet de discussions. Nous voyons dans ce nouvel effort le rôle de pointe que notre organisation doit continuer d'assumer pour établir les grands principes directeurs et fournir un cadre de discussions qui pourront avoir des incidences sur le travail auquel on se livre dans d'autres instances. A cette fin, ma délégation aimerait voir prendre de nouvelles initiatives pour moderniser les règles et les principes de la coopération économique internationale, afin de permettre aux pays en développement "d'exercer, de façon complète et effective, un contrôle sur l'utilisation de leurs ressources naturelles, à les faire participer véritablement au processus international de prise de décision dans le domaine économique et à rendre ce processus plus efficace" pour citer encore une fois le Directeur général pour le développement et la coopération économique internationale.

169. Ces instruments économiques internationaux qui n'ont pas pleinement répondu au concept du nouvel ordre économique international et aux principes de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats devront être révisés ou reformulés pour mieux correspondre aux intérêts communs de l'humanité. Les négociations en cours relatives à divers codes, notamment pour les transports maritimes, les sociétés transnationales, la technique, les pratiques commerciales restrictives et le transport multimodal, devront être achevées le plus tôt possible conformément à des principes de négociation acceptables. Nous aimerions voir également la Fonds commun fermement établi, de même que plus de progrès en ce qui concerne la liste des accords individuels sur les produits de base dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base[8]. A nos yeux, le rôle des négociations mondiales est donc de faciliter les progrès, dans tous ces domaines, au sein de la CNUCED et d'autres instances.

170. En ce qui concerne les grands problèmes mentionnés dans le projet de résolution soumis à l'Assemblée par le Comité plénier [*A/34/34, troisième partie, annexe I*], ma délégation partage entièrement les vues du Groupe des Soixante-Dix-Sept, qui ont été présentées avec éloquence, la semaine dernière, par le représentant de l'Inde, à savoir qu'aucun des problèmes dans le domaine des matières premières, de l'énergie, du commerce, de la monnaie et des finances ne peut être traité indépendamment de la question générale du développement et qu'ils sont interdépendants pour combler le fossé qui existe actuellement entre les pays riches et les pays pauvres. Nous savons que l'on s'est déjà efforcé – et que l'on s'efforcera encore – d'isoler le problème de l'énergie pour en faire le bouc émissaire de la crise économique internationale actuelle. Mais nous sommes certains, cependant, que l'énergie, dans toutes ses ramifications et sous tous ses aspects, est une ressource qui n'a pas encore été entièrement explorée. La notion traditionnelle d'énergie – qui est surtout centrée sur le pétrole – doit être réexaminée dans le contexte de la réalité toujours plus manifeste de sa disparition rapide, et cela pour trouver le moyen de diversifier les sources d'énergie en en trouvant de nouvelles qui soient renouvelables. Voilà pourquoi ma délégation attend avec enthousiasme la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui se tiendra à Nairobi en août 1981.

171. Le problème avec le pétrole, c'est qu'il s'agit d'une ressource qui tend à s'épuiser pour ceux qui en sont dotés actuellement. Le secours que le pétrole apporte au pays qui le produisent actuellement n'est pas supérieur aux avantages qu'en retirent les pays développés, qui ont toujours le monopole en ce qui concerne la fourniture de la technique. La prospérité économique extraordinaire des pays industrialisés s'est traduite en salaire plus élevés pour leurs populations, ce qui a rendu les produits de leurs usines encore plus chers pour les consommateurs qui, dans une large mesure, se trouvent dans les pays en développement. Il serait donc naïf de s'attendre à ce que les pays en développement freinent la hausse du prix de leurs propres ressources exportées, alors qu'ils doivent s'embarquer dans des programmes d'autosuffisance économique, notamment en consommant des biens d'équipement très chers venant de pays développés. L'établissement d'infrastructures industrielles solides, la modernisation du secteur agricole et

[8] *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), première partie, sect. A, résolution 93 (IV).

l'enseignement d'une population très importante à un rythme impensable même dans certains pays développés, sont des considérations essentielles dont il faudra tenir compte pour combler l'écart entre les pays en développement et les nations industrialisées. Il s'agit de savoir si les producteurs de matières premières – notamment de pétrole brut – doivent développer leur économie à un rythme tellement lent qu'il aboutirait à annuler la valeur de leurs recettes d'importation, ou s'ils doivent utiliser ces recettes pour accélérer leur développement d'ensemble. Cette interdépendance doit être gardée présente à l'esprit dans toutes les négociations actuelles et futures.

172. Nous voyons donc la question de l'énergie dans le contexte de plusieurs facteurs : la pénurie actuelle, la nécessité de respecter le droit de chaque nation à exercer "une souveraineté entière et permanente sur toutes ses ... ressources naturelles", la nécessité d'empêcher un épuisement rapide des ressources actuelles, de préserver la valeur réelle des revenus et d'utiliser ces recettes pour faire des transformations socio-économiques.

173. En ce qui concerne le texte proposé sur l'industrialisation [*ibid., annexe III*], ma délégation partage les vues des autres membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept, selon lesquelles le rythme de l'industrialisation des pays en développement doit être accéléré pour leur permettre de surmonter beaucoup des difficultés endémiques qu'ils éprouvent dans leur balance des paiements. La Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels sont les instruments clefs pour la réalisation d'une croissance soutenue et autonome des économies des pays en développement. L'objectif de 25 p. 100 fixé pour la part des pays en développement dans la production industrielle mondiale constitue, en lui-même, un compromis. Nous espérons que cet objectif figurera en bonne place dans la stratégie internationale du développement pour la troisième décennie, et que la troisième Conférence générale de l'ONUDI élaborera des mesures concrètes qui permettront de l'atteindre.

174. La délégation nigériane est fermement convaincue que le développement dans son ensemble doit se fonder avant tout sur le développement de l'agriculture et, en particulier, sur ses liens avec l'industrialisation. De tels liens pourraient accélérer les efforts déployés pour remédier aux pénuries alimentaires, pour également trouver des substitutions aux importations et pour réaliser des économies sur les devises étrangères si rares. Les négociations mondiales qui s'ouvriront bientôt devront tenir compte des différents niveaux d'industrialisation du groupe actuel de pays en développement, et notamment des problèmes concernant le développement sectoriel.

175. Dans son allocution récente devant l'Assemblée [*31e séance*], le Président du mouvement des non-alignés, le président Fidel Castro Ruz, a réitéré les préoccupations que nous éprouvons tous devant les dépenses énormes consacrées aux armements.

176. Nous sommes persuadés que les difficultés et les problèmes auxquels est confrontée de nos jours l'économie mondiale pourraient être plus qu'allégés, si l'on transférait judicieusement vers le développement économique en général une partie des ressources consacrées aux armements et à la mise au point de nouvelles armes. Plus de 400 milliards de dollars sont consacrés à une course aux armements stérile, et il est évident que, si seulement 1 p. 100 de ces dépenses était attribué au développement économique d'une façon générale, les perspectives seraient plus encourageantes. Nous pensons donc que les prochaines négociations mondiales touchant aux questions économiques devront faire une grande place à cet aspect des choses, afin que l'on puisse parvenir à un accord permettant de libérer ces immenses ressources financières, actuellement gaspillées, pour les utiliser au plus grand bien de l'humanité.

177. Enfin, le Nigéria appuiera tous les efforts constructifs de nature à permettre au Comité plénier de conclure des arrangements, pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui se tiendra l'année prochaine, en vue de lancer la série de négociations mondiales. Nous abordons ces négociations dans un esprit constructif, et sommes pleinement conscients de la nécessité de réaliser de nouveaux progrès pour que la communauté internationale parvienne à trouver une solution, mutuellement acceptable, à la crise économique dont souffre actuellement le monde.

178. Le dialogue Nord-Sud, pour nous, n'est pas un cliché. C'est le moteur dont nous avons tous besoin pour établir un ordre mondial plus juste et plus équitable, dont les dimensions politiques et économiques soient viables. Les sessions de la Conférence sur la coopération économique internationale, à Paris, n'ont apporté que des résultats très maigres, parce qu'elles ne bénéficiaient pas de la participation globale qui eût seule permis d'aboutir à une politique économique valable pour tous. Les succès limités de ces deux sessions montrent que, avec la volonté politique nécessaire et un apport de toutes les institutions de la famille des Nations Unies, le Comité plénier pourrait offrir un cadre viable aux négociations mondiales dans les années 80.

179. M. SIMBANANIYE (Burundi) : Depuis la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la communauté internationale est plus que jamais engagée dans un combat sans merci contre le système économique international en vigueur, caractérisé par l'injustice et l'exploitation. L'objectif recherché est, bien entendu, l'instauration d'un nouvel ordre économique international basé sur la justice et l'égalité.

180. En adoptant les résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI), en date du 1er mai 1974, contenant la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, la résolution 3281 (XXIX), en date du 12 décembre 1974, contenant la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, ainsi que la résolution 3362 (S-VII), en date du 16 septembre 1975, sur le développement et la coopération économique internationale, l'Assemblée générale avait clairement défini la plate-forme des négociations entre les pays de l'hémisphère nord et ceux de l'hémisphère sud.

181. Malheureusement, l'élan donné par l'Assemblée générale fut brisé par le manque de foi de la majorité des pays développés dans les orientations et les objectifs arrêtés au cours de ces sessions très importantes. Les réserves exprimées par les pays nantis à certaines résolutions, notamment à celle qui contient la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, ont pesé lourdement sur les

différentes négociations, à tel point qu'elles ont paralysé les travaux des grandes conférences internationales.

182. L'intransigeance de la quasi-totalité des pays développés à économie de marché est à la base de l'échec de la Conférence Nord-Sud, qui a piétiné pendant deux ans alors que nous avions salué l'initiative comme heureuse. Les optimistes disaient qu'il s'agissait d'un demi-échec puisque, selon leur langage, pour la première fois, les pays développés et les pays en développement avaient pu déceler leurs points de désaccord sur une question aussi importante et complexe de la restructuration du système économique international. Loin de nous l'intention de rechercher toutes les causes qui sont à la base des résultats décevants de la Conférence sur la coopération économique internationale, qui a eu lieu à Paris. Cependant, on s'accord généralement à dire que l'une des raisons de cet échec est le manque d'universalité de la Conférence.

183. L'Assemblée générale a tiré la leçon de cette expérience en créant, par sa résolution 32/174 en date du 19 décembre 1977, le Comité plénier dont nous examinons en ce moment le rapport. Ainsi, le dialogue Nord-Sud était ramené aux Nations Unies. Les travaux de ce comité ont été paralysés pendant un an, par le groupe des pays développés, et se sont enlisés dans des questions de procédure et d'interprétation du mandat du Comité. Ainsi, durant une année entière, les progrès dans les négociations ont été nuls.

184. A sa trente-troisième session, l'Assemblée générale a précisé, dans un esprit de conciliation, le rôle et le mandat de ce comité. En dépit de cette décision de l'Assemblée générale, le Comité plénier n'a pu se mettre d'accord que sur un nombre très limité de problèmes.

185. Le Président du Comité plénier pour l'année 1979, M. Thorvald Stoltenberg, a présenté avec clarté le rapport du Comité plénier pour cette année. La délégation burundaise voudrait saisir cette occasion pour lui rendre un hommage mérité pour les efforts inlassables qu'il a menés en vue de parvenir à des progrès sensibles sur des points qui sont au cœur même de la stratégie pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

186. Le rapport du Comité plénier nous indique clairement que les pays développés ne sont pas encore prêts à renoncer aux privilèges dont ils jouissent dans leurs relations avec les pays en développement. Certains se plaisent à dire que le Comité est parvenu à des accords non négligeables sur des questions importantes telles que le transfert de ressources extérieures, l'alimentation et l'agriculture. Ma délégation estime qu'il ne faut pas exagérer la portée de ces résultats, pour les raisons suivantes.

187. Tout d'abord, il s'agit essentiellement de décisions déjà prises par d'autres organes mais qui n'ont jamais été appliquées. La grande innovation, peut-être, est qu'elles sont adoptées par le Comité plénier, dont on avait contesté pendant un an le pouvoir de négociation et de décision.

188. La deuxième raison qui pousse ma délégation à limiter l'importance de ces accords est que leurs effets sont rendus presque nuls par le fait que des problèmes connexes n'ont pas été résolus. C'est ainsi, par exemple, que le commerce international des produits agricoles est freiné par la recrudescence des pratiques commerciales protectionnistes. Dans ce même contexte, l'instabilité des prix des produits agricoles exportés par les pays en développement provoque des effets néfastes sur les recettes d'exportation et, partant, sur leur politique de lutte contre la faim.

189. Notre déception est encore renforcée lorsque nous passons en revue les désaccords au sein du Comité plénier sur des questions d'intérêt vital pour les économies des pays en développement telles que le développement industriel, l'assistance aux catégories les plus défavorisées des pays en développement, la suppression des mesures protectionnistes et des barrières tarifaires et non tarifaires, que les pays développés dressent en vue de barrer essentiellement le chemin des importations en provenance des pays en développement, et enfin la restructuration de l'économie internationale.

190. A la lumière de ces maigres résultats, il nous est permis de dire que le Comité plénier n'a pas encore répondu aux vœux de l'Assemblée générale qui, dans sa résolution 32/174, l'a prié de "donner l'impulsion nécessaire pour résoudre les difficultés de négociation et encourager la poursuite des travaux" des organismes compétents des Nations Unies et aussi de "servir, le cas échéant, de forum en vue de faciliter et d'accélérer le règlement des questions en suspens".

191. L'échec actuel de cette mission du Comité plénier incombe aux pays développés, du fait qu'ils refusent de dialoguer sur des questions aussi importantes, et c'est ce refus qui est à la base de l'échec de la cinquième session de la CNUCED et des résultats très limités de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, tenue à Vienne en août dernier.

192. Face à ces obstructions des pays nantis, les pays en développement ne se sont pas croisé les bras, car, dans cette lutte, la résignation équivaudrait à la stagnation économique, à la paralysie de leurs économies, à l'arrêt du progrès et, finalement, à la remise en cause de leur indépendance.

193. Voilà pourquoi la sixième conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunie à La Havane au mois de septembre de cette année, s'est prononcée en faveur des négociations mondiales entre les pays de l'hémisphère nord et ceux de l'hémisphère sud. Cette proposition a été reprise par le Groupe des Soixante-Dix-Sept et soumise pour examen au Comité plénier d'abord et, par la suite, à l'Assemblée générale. Ces négociations mondiales devraient porter sur les principales questions relatives aux matières premières, à l'énergie, au commerce, au développement et aux problèmes monétaires et financiers. Nous espérons que cette initiative des pays en développement sera appréciée par les pays développés et qu'elle pourra ainsi sortir de l'impasse les négociations Nord-Sud, en vue de parvenir à la restructuration de l'économie mondiale sur la base des principes de justice et d'égalité.

194. Cependant, il ne faudrait point se méprendre sur la portée de l'inclusion du problème de l'énergie dans ces négociations. Il serait en effet préjudiciable au succès des négociations si les pays développés sautaient sur cette occasion pour centrer les discussions sur le problème de l'énergie, laissant au second plan les autres questions.

195. En dépit de cet esprit de coopération et d'imagination créatrice des pays en développement, en dépit des concessions qu'ils font dans le but d'éviter la catastrophe qui pèse sur nos économies, la lutte pour l'avènement d'un nouvel ordre économique international sera longue et difficile. Elle sera longue, parce qu'elle doit s'attaquer aux causes profondes de la crise économique mondiale; elle sera difficile, parce qu'elle remet en cause les les immenses profits qu'un groupe de pays ou de sociétés transnationales tirent grâce au système économique et monétaire fondé sur l'injustice et la domination. A certains égards, ce combat sera plus dur que celui mené par les peuples en lutte pour leur indépendance politique.

196. Mais il faut savoir que les pays du tiers monde sont prêts à assumer jusqu'au bout leurs responsabilités, car la cause qu'ils défendent est juste et fondée. Elle est juste et fondée, parce qu'elle a l'ambition de mettre un terme à la situation économique actuelle, marquée par la crise économique la plus grave et la plus profonde que le monde ait jamais connue depuis la grande dépression, avec son cortège de récession économique, de chômage, d'inflation monétaire généralisée et d'instabilité intolérable des termes de l'échange.

197. Dans ce contexte, les économies des pays en développement ne cessent de se détériorer; le fossé entre les pays nantis et les pays pauvres ne fait que s'élargir. La cause que défendent les pays en développement est juste et fondée, parce que leur lutte n'est pas dirigée contre les pays industrialisés.

198. Ainsi que le déclarait Son Excellence le colonel Jean-Baptiste Bagaza, président de la République du Burundi, à l'Assemblée générale, le 26 septembre 1979 :

> "... cette lutte de libération économique dans laquelle se sont engagés les pays du tiers monde n'est pas dirigée contre les pays industrialisés.
>
> "En effet, les revendications des pays en développement sont essentiellement le droit souverain sur leurs propres ressources, l'établissement des mécanismes de stabilisation des cours des matières premières en provenance de ces pays, la création de conditions raisonnables d'accès au marché international, le transfert de la science et de la technologie vers les pays en développement, la réforme du système monétaire international et, enfin, la coopération internationale dépuillée de toute alinénation et de toute humiliation.
>
> "Ces exigences des pays du tiers monde tiennent réellement compte de l'interdépendance des nations et de la complémentarité des économies mondiales." [*9e séance, par. 59 à 61.*]

199. Dans ces conditions, les pays développés ne devraient plus jouer la défensive dans les négociations internationales. Ils devraient plutôt s'engager résolument dans le processus irréversible de démocratisation des relations économiques et coopérer sur une base d'égalité avec les pays en développement. La délégation burundaise lance donc un appel à ces pays développés, pour qu'ils fassent preuve de modération et de maturité dans les négociations Nord-Sud, car le devenir de l'humanité s'inscrit, non point dans la confrontation et l'inégalité des Etats, mais dans leur interdépendance et leur solidarité.

200. M. B. DIOP (Sénégal) : La délégation sénégalaise se réjouit de la décision prise par notre organisation d'aborder ce point de l'ordre du jour, et ce, pour la deuxième fois en séance plénière de l'Assemblée.

201. C'est au moins la preuve que la communauté internationale est de plus en plus consciente, politiquement, que la crise persistante de l'économie mondiale constitue un défi que nous nous devons tous de relever, si nous tenons à l'instauration d'une paix durable et d'un climat international socio-culturel favorable à l'épanouissement de l'homme, de tous les hommes.

202. C'est le lieu ici de dire notre appréciation pour les efforts inlassables déployés par le Président du Comité plénier, M. Stoltenberg, ainsi que par son prédécesseur, M. Jazairy, pour aboutir à un consensus raisonnable et acceptable pour tous.

203. En constituant le Comité plénier chargé de favoriser le processus de négociation dans le cadre de l'instauration du nouvel ordre économique international, notre assemblée voulait prévenir les difficultés qui ont été à l'origine de l'échec de la Conférence sur la coopération économique internationale de Paris car, il faut bien l'admettre, en dépit d'une atmosphère internationale favorable en raison des espoirs qu'avaient fait naître les fructueuses discussions lors des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, la Conférence de Paris n'a pas été capable de jeter les bases susceptibles de contribuer à l'instauration de ce nouvel ordre économique international juste et équitable suscitant, de ce fait, au sein de la communauté mondiale, et plus particulièrement au sein des pays du tiers monde, un sentiment de déception et de frustration.

204. Nous passerons sous silence les difficultés survenues lors de la première année d'existence du Comité plénier, en raison des divergences d'appréciation sur la nature et la portée du mandat qui lui était confié, pour nous pencher sur les résultats de ses trois dernières sessions.

205. Le consensus qui s'est dégagé lors de la première session, concernant le transfert des ressources réelles aux pays en développement, est bien en deçà des légitimes revendications du Groupe des Soixante-Dix-Sept, s'agissant notamment de l'aide publique au développement et des questions monétaires internationales.

206. L'accord intervenu sur les problèmes alimentaires mondiaux et le développement agricole, tout en constituant, certes, un pas dans la bonne direction, est loin de couvrir l'ensemble des préoccupations des pays en développement et trouvera rapidement ses limites dans les déclarations interprétatives faites par certains pays développés.

207. Quant à la troisième session, consacrée comme on le sait à l'examen et à l'évolution des principaux facteurs ayant une incidence sur l'économie mondiale, à la Déclaration et au Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels, à l'étude des résultats de la cinquième session de la CNUCED, le bilan est encore plus décevant, certains pays développés allant jusqu'à vouloir remettre en cause des concepts pourtant acceptés par tous, comme l'assistance prioritaire aux pays les plus affectés ou les moins développés et l'allègement de la dette extérieure.

208. Dès lors se pose ici le problème même de l'utilité du Comité plénier. Ce comité devrait-il continuer à être un vaste forum où l'on viendrait poursuivre le processus perpétuel d'évaluation et de réévaluation de la crise de l'économie mondiale qui nous affecte tous, riches ou pauvres ? Nous pensons plutôt, quant à nous, avec le Groupe des Soixante-Dix-Sept, qu'il ne saurait y avoir de meilleure instance pour la préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue en 1980. Tous les pays Membres de notre organisation devraient s'engager résolument à œuvrer dans le cadre ainsi offert pour la recherche d'une solution mettant fin à la détérioration continuelle d'un environnement économique, commercial et monétaire qui accentue sans cesse l'écart existant entre pays développés et pays en développement.

209. Car, s'il est vrai qu'il n'existe à présent aucune alternative entre la coopération et la confrontation, il n'est pas moins évident qu'il n'y en a guère non plus entre le maintien de privilèges injustes et périmés, générateurs de crises aux conséquences dangereusement imprévisibles et l'instauration d'un nouvel ordre économique international équitable reposant sur des considérations d'interdépendance planétaire et de solidarité humaine objectives et librement acceptées.

210. Les pays en développement ont déjà fait leur choix, en adhérant sans réserve aux décisions des sixième et septième sessions extraordinaires de notre assemblée, ainsi qu'aux dispositions de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats. Ils ont montré leur volonté politique, en exprimant leur désir d'entamer une nouvelle série de négociations mondiales sur la coopération économique internationale pour le développement, dans le cadre du système des Nations Unies. La présentation de leurs propositions a été faite ici avec beaucoup de clarté et de concision par le représentant de l'Inde, M. Narayanan, porte-parole du Groupe des Soixante-Dix-Sept. La balle est maintenant dans le camp des pays développés.

211. La détérioration continue de la situation économique internationale, la persistance des injustices de l'environnement économique actuel, l'instabilité du système monétaire international sont autant de cris d'alarme lancés à notre communauté pour sa propre survie. L'interdépendance de toutes les nations du monde est une réalité incontestable, même si certains s'évertuent à ne pas s'en accommoder.

212. M. TSHERING (Bhoutan) [*interprétation de l'anglais*] : Au début du mois, à la 4e séance de la Deuxième Commission, M. Dadzie, directeur général pour le développement et la coopération économique internationale, nous rappelait que 10 années s'étaient écoulées depuis l'adoption par l'Assemblée générale de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, et que cinq années s'étaient écoulées depuis la réunion de l'Assemblée générale en session extraordinaire et sa proclamation de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international. L'an prochain, l'Assemblée générale se réunira à nouveau en session extraordinaire pour s'efforcer de relancer ce nouvel ordre économique international, en faisant adopter entre autres une nouvelle stratégie internationale du développement pour les années 80 et au-delà.

213. Les ministres des affaires étrangères du Groupe des Soixante-Dix-Sept, dans leur déclaration du mois dernier [*A/34/533 et Corr.1, annexe*], disaient la déception et la frustration que leur causait l'absence de progrès constructifs des négociations en cours dans les différentes instances. Les ministres estimaient que le rapport du Comité plénier devrait être examiné de manière approfondie en séance plénière de l'Assemblée générale. Ma délégation est donc heureuse de voir que cette question est examinée en séance plénière. Ce faisant, les ministres du Groupe des Soixante-Dix-Sept étaient mus par le souci que leur inspire la situation économique mondiale qui glisse vers le chaos et le désordre. Les travaux du Comité plénier ont été effectivement très laborieux et très lents.

214. Etant donné cette situation, ma délégation demande instamment à l'Assemblée générale d'adopter la proposition du Groupe des Soixante-Dix-Sept sur les négociations mondiales relatives à la coopération économique internationale pour le développement. A notre avis, cette proposition est une nouvelle manière d'aborder les graves problèmes qui se posent. A cet égard, ma délégation partage pleinement les opinions exprimées par M. Narayanan, le représentant de l'Inde, en tant que président en exercice du Groupe des Soixante-Dix-Sept [*40e séance*].

215. Nous croyons aussi que le succès des négociations est indispensable tant aux pays développés qu'aux pays en développement. La dimension du problème a déjà été exposée dans des documents nombreux et fort utiles. Le *Rapport sur le développement dans le monde,* publié chaque année par la Banque mondiale, contient une série d'études sur les problèmes et les perspectives des pays en développement. En fait, commentant les conclusions du premier volume de cette série de rapports, publié l'année dernière[9], *le Monde* qualifiait le document de "renversant..., ayant le mérite de mettre sous les yeux des puissants des vérités désagréables".

216. Nous connaissons tous les dimensions colossales des problèmes qui se posent. Ne perdons plus de temps à analyser ces problèmes; ils sont à la fois urgents et complexes et ne peuvent être résolus si nous continuons de nous montrer peu empressés à négocier ou, au contraire, enclins à faire durer les négociations. A cet égard, le Président de la République-Unie de Tanzanie, M. Julius Nyerere, au début de l'année, disait à Arusha : "Le changement de l'ordre mondial est une évolution; elle peut-être orientée et elle peut être rendue moins turbulente."

217. C'est compte tenu de cette idée et pour accélérer les négociations que l'Assemblée générale avait adopté la résolution 32/174, qui priait, entre autres choses, le Comité plénier, aux termes du paragraphe 4, de

> "*b*) Donner l'impulsion nécessaire pour résoudre les difficultés de négociation et encourager la poursuite des travaux de ces organismes;

---

[9] *Rapport sur le développement dans le monde, 1978,* Washington, D.C., Banque mondiale, 1978.

"*c*) Servir, le cas échéant, de forum en vue de faciliter et d'accélérer le règlement des questions en suspens".

218. Malgré les déclarations des pays développés qui disent avoir maintenant une meilleure compréhension des problèmes des pays en développement, il n'y a pas de lueur d'espoir. La poursuite du dialogue a intensifié les frustrations des pays en développement. Ces derniers voient que les pays développés sont réticents lorsqu'il s'agit de prendre des mesures efficaces pour mettre en œuvre les résolutions adoptées.

219. Ainsi, à la fin de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, les objectifs concertés ne sont toujours pas atteints. D'après les statistiques de la Banque mondiale, la dette publique extérieure de 96 pays en développement a atteint le total de 253 milliards de dollars[10]. Les résultats décourageants de la cinquième session de la CNUCED, les réunions récentes du Comité plénier et du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement donnent une idée de l'importance des problèmes qui nous attendent.

220. Nous partageons le point de vue du Secrétaire général qui, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, indique :

"Face à des besoins économiques d'une urgence évidente, pareille lenteur dans la marche des négociations est inacceptable. Il est essentiel que tous les Etats reconnaissent d'urgence les dangers de tout retard et réévaluent leurs positions en tenant compte de leurs intérêts et de leurs besoins à long terme." [*Voir A/34/1, sect. V.*]

221. Il ne faut pas que ce sentiment de déception nous empêche d'aller de l'avant et de nous rapprocher de notre objectif : le développement économique et social avec les avantages manifestes qu'il implique tant pour les pays développés que pour les pays en développement. Il apparaît encore plus vrai aujourd'hui qu'aucune paix réelle ou durable ne pourra régner sans un développement général de tous les pays créant les conditions nécessaires au bien-être de tous les peuples. Nous devons examiner les déficiences des méthodes et des politiques du passé et utiliser les connaissances ainsi acquises pour mettre au point de nouvelles stratégies.

222. Le développement économique depuis la seconde guerre mondiale a été caractérisé par des progrès rapides des économies des pays développés. Les pays en développement, par manque de capitaux et de savoir-faire technique, handicapés par le legs du colonialisme, ont tout juste réussi à s'extirper des graves problèmes du sous-développement.

223. Le résultat est que 80 p. 100 du commerce et des investissements internationaux, 93 p. 100 de l'industrie et presque 100 p. 100 de la recherche sont dirigés par les pays développés. Les pays en développement représentent 70 p. 100 de la population mondiale et à peine 12 p. 100 de la production mondiale brute. Le revenu par habitant est de 150 dollars ou moins dans les pays en développement contre plus de 6 000 dollars dans les pays développés.

224. Voilà des chiffres révélateurs de ce déséquilibre latent des structures inhérent à nos relations économiques mondiales. Ces déséquilibres essentiels ne sauraient être redressés sans une restructuration profonde du système économique mondial. Un grand nombre de pays en développement ne voit pas comment faire face aux effets multiples du chômage et du sous-emploi, d'une inflation galopante et du paiement de la dette toujours plus grande. Le résultat est inévitablement un élargissement du fossé qui existe entre pays riches et pays pauvres.

225. Les sombres nuages qui s'accumulent sur l'économie mondiale laissent présager un avenir décourageant. Nous devons travailler ensemble à atténuer les problèmes communs. Nous devons travailler ensemble, riches ou pauvres, grands ou petits, pays développés ou en développement pour trouver des solutions. Dans notre monde interdépendant, les problèmes qui se posent dans un secteur ont nécessairement des répercussions sur d'autres secteurs.

226. Nous avons été encouragés par les résolutions adoptées lors des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale qui contiennent certaines directives à suivre pour résoudre des problèmes d'ensemble qui se posent. Le préambule de la résolution 3362 (S-VII), adoptée par consensus, dit que l'Assemblée générale est convaincue que

"l'objectif général du nouvel ordre économique international est d'accroître la capacité des pays en développement, individuellement et collectivement, à œuvrer à leur développement".

Nous pensons que cela pourrait être très utile pour surmonter certaines de nos difficultés, mais ce bon principe n'est toujours pas mis en application.

227. Nous savons que la responsabilité principale du développement incombe à chacun des pays en développement, mais le succès de leurs efforts dépend, en fin de compte, du soutien des nations riches. Dans un monde d'interdépendance grandissante, tous les participants au système économique mondial ont à gagner à une croissance économique équilibrée. De ce fait, tous les pays ont la responsabilité du développement et de l'élimination de la misère, de la faim et de la maladie dans le monde. Mais nous croyons que la responsabilité d'un pays est d'autant plus grande qu'il est plus riche et plus important du point de vue économique. Il est donc évident que les problèmes du monde ne peuvent être résolus si nous ne résolvons pas aussi les problèmes qui se posent aux pays en développement.

228. A moins que des mesures adéquates ne soient prises immédiatement, l'économie des pays en développement continuera de s'affaiblir rapidement. Certaines des raisons expliquant l'affaiblissement de la croissance économique tiennent à l'insuffisance des recettes d'exportation et à la détérioration des termes de l'échange. Des incertitudes pèsent sur le financement extérieur et sur les termes de l'échange, ce qui limite inévitablement la politique d'importation de la plupart des pays en développement. Cette situation déjà compliquée l'est davantage encore du fait des problèmes qui tiennent à l'énergie. L'ombre inquiétante qui plane sur l'économie des pays en développement non

[10] Banque mondiale, *Rapport annuel 1979* (Washington, D. C.), 1979, p. 15.

producteurs de pétrole présage un avenir encore plus sombre. Cela étant, nous croyons que les propositions faites par le Président du Mexique dans sa déclaration doivent être examinées attentivement et être concrétisées dans la pratique, pour que la communauté internationale n'ait pas à résoudre à la longue des problèmes plus graves encore. Les effets négatifs des problèmes liés à l'énergie sont ressentis plus durement par les pays en développement les plus pauvres, qui souffrent non seulement en raison de leurs factures d'importation du pétrole, mais aussi en raison du coût plus élevé des produits qu'ils importent des pays développés. A son tour, cette ponction sur des recettes en devises étrangères déjà fort limitées réduit les ressources que les pays en développement pourraient affecter à leur développement.

229. En un mot, nous partageons l'opinion du Secrétaire général lorsqu'il nous dit qu'il est

"essentiel que la communauté internationale agisse résolument dans trois domaines, où nous devons

"... organiser nos efforts pour faire sortir de l'impasse actuelle les négociations sur l'instauration du nouvel ordre économique international;

"... lancer une action coordonnée et novatrice dans [le] domaine [de l'énergie];

"... faire face de manière concertée et efficace aux problèmes urgents des pays en développement importateurs de pétrole "[*ibid.*].

230. La situation est particulièrement grave dans les pays en développement les moins avancés et sans littoral, en raison de l'actuelle crise économique mondiale. Les perturbations économiques mondiales ont des effets graves sur l'économie de ces pays, qui doivent faire face à des frais de transport de plus en plus élevés et aux effets de l'inflation répercutée sur leurs importations. Nous nous sommes donc félicités de la décision prise par la cinquième session de la CNUCED de mettre en œuvre un programme d'action élargi en faveur des pays les moins avancés[11]. Nous espérons que ce programme d'action sera appliqué de toute urgence et qu'il sera intégré à la nouvelle stratégie internationale pour le développement, bien qu'aucun programme d'action concret n'ait été adopté par le Comité plénier.

231. Le Royaume du Bhoutan est un pays en développement sans littoral. Dans nos efforts de développement économique, nous attachons une grande importance à l'extension des réseaux de transports routiers et de communications. En fait, la rapidité des moyens de transport, de commerce et de transit sont essentiels pour le bien-être de notre peuple et pour le succès de nos programmes de développement. C'est ainsi que l'importance des services de transport et de transit pour les pays en développement sans littoral ne sera jamais surestimée. C'est parce que nous connaissons ces problèmes que nous avons soutenu la Décennie des transports et des communications en Afrique. Nous espérons que la communauté internationale comprendra l'urgence et l'importance du programme d'action pour la Décennie[12] et l'appuiera sans réserve.

232. Ces mesures particulières sont nécessaires pour surmonter les problèmes et les obstacles critiques existant en matière de commerce et de développement des pays sans littoral. Ces pays ont, entre autres, de très graves problèmes de transport et de transit; mais les pays insulaires en développement ont, eux, des problèmes de communication entre les îles et de transbordement. La solution aux problèmes de ces pays appelle donc des efforts beaucoup plus intensifs sur les plans national, régional et international.

233. La communauté internationale a reconnu que, étant donné leur situation géographique défavorable, les pays sans littoral encourent dans leur commerce extérieur des dépenses supplémentaires de transport et de transit. Les services qui leur sont offerts dans les pays de transit sont loin d'être suffisants, car la plupart des pays de transit dans les régions intéressées comptent eux-mêmes parmi les pays en développement les plus gravement touchés. Il faut donc une action internationale pour aider ces pays à améliorer leurs systèmes de transport, de communication et de transit face à l'urgence des problèmes. Malgré toutes les résolutions, les décisions et les déclarations qui tendent à aider les pays sans littoral à accélérer leur développement économique, il est décevant de constater que la plupart de ces résolutions restent de simples expressions d'intention. Le Fonds spécial des Nations Unies en faveur des pays en développement sans littoral, créé en 1975 au titre de la résolution 3504 (XXX) de l'Assemblée générale, a commencé de fonctionner en 1976; mais il n'a reçu que 28 375 dollars lors de la Conférence des Nations Unies de 1978 pour les annonces de contributions aux activités de développement.

234. Nous demandons instamment que lors de la prochaine conférence pour les annonces de contributions, les ressources du Fonds spécial soient suffisamment augmentées pour être utilisées aux fins de l'objectif défini dans le statut du Fonds, à savoir

"compenser les inconvénients découlant des dépenses supplémentaires de transport et de transit encourues par les pays en développement sans littoral";

et fournir

"une assistance financière et technique aux projets visant à ... apporter d'autres améliorations aux services, installations et arrangements en matière de transit et de transport..." [*voir résolution 31/177, annexe*].

235. Les annonces de contributions accrues au Fonds spécial contribueraient, sans aucun doute, à atténuer les difficultés et des problèmes particuliers des pays en développement sans littoral dans leurs efforts de développement. Depuis la création du Fonds spécial, bien des pays sans littoral, y compris le Bhoutan, ont présenté des propositions de projets au PNUD, mais faute de fonds, un grand nombre de projets pourtant bien conçus attendent toujours leur réalisation. A cet égard, lors de la vingt-

[11] Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, cinquième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.II.D.14), annexe I, sect. A, résolution 122 (V).

[12] Voir document E/1979/77, sixième partie, résolution ECA/UNTACDA/Res.79/1.

sixième session du PNUD, qui a eu lieu au Siège en juin et juillet de cette année, l'Administrateur a dit que les ressources dont disposait le Fonds spécial étaient maigres. Il a souligné en outre que les besoins d'ensemble en assistance spéciale des pays en développement étaient bien supérieurs aux ressources dont disposait le Fonds spécial et que, de ce fait, la résolution 33/85 de l'Assemblée générale, où l'on priait instamment les Etats Membres de verser des contributions au Fonds, prenait une importance particulière. Il espérait que ceux qui appuyaient le Fonds continueraient de le faire et qu'ils augmenteraient sensiblement leurs contributions.

236. Je tiens à mentionner ici que la plupart des pays en développement sans littoral comptent aussi parmi les pays les moins avancés. Cela prouve nettement combien il est urgent que la communauté internationale allège les problèmes des pays sans littoral, si elle souhaite aider sérieusement et utilement les pays les moins avancés.

237. En conclusion, je tiens à remercier ici, au nom de ma délégation, la délégation norvégienne, et notamment M. Thorvald Stoltenberg, pour les efforts qu'il a déployés en tant que président du Comité plénier. Nous voulons souligner aussi notre reconnaissance aux pays développés qui ont fait preuve d'une attitude constructive et qui ont soutenu l'application du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et nous espérons que d'autres suivront leur bon exemple.

238. Nous croyons, comme le Bouddha l'a dit, que "vouloir, c'est pouvoir" – et nous espérons que cela s'avérera exact en ce qui concerne le désir exprimé par la communauté internationale d'instaurer le nouvel ordre économique international et de lancer, en 1980, une nouvelle décennie des Nations Unies pour le développement orientée vers l'action.

239. M. MAPP (Barbade) [*interprétation de l'anglais*] : L'économie mondiale se trouve dans une situation difficile et les perspectives d'avenir paraissent sombres. Les analyses que nous avons et qui émanent tant de l'extérieur que de l'intérieur du système des Nations Unies l'ont confirmé. Les efforts que nous avons entrepris jusqu'ici pour revitaliser l'économie mondiale ont été insignifiants. Nous devons encore prendre des mesures positives pour restructurer à fond l'économie mondiale, afin de la revitaliser et d'établir un ordre international plus équitable, plus juste et plus stable.

240. Pour la deuxième année consécutive, le rythme de l'activité économique mondiale s'est relenti. Dans presque tous les domaines, les problèmes se sont multipliés. De nombreux pays connaissent des niveaux inacceptables d'inflation et de chômage, et les taux de change ont été instables et changeants. Un protectionnisme de plus en plus grand dans les pays développés s'est déchaîné et le commerce international a stagné. Dans les pays industrialisés, la croissance économique a été irrégulière.

241. Pour la plupart des pays en développement, la situation a été difficile. Nous avons vu qu'il était impossible de financer ce que nous considérions comme des taux raisonnables de développement. Certains flux financiers qui sont sujets à des décisions politiques, notamment l'assistance officielle au développement et les cours à long terme des institutions multilatérales, sont restés en arrière par rapport aux autres types de courants, ce qui a fait que certains pays ont eu de grandes difficultés à faire face à leurs engagements financiers.

242. Les pays à faible revenu, qui n'ont qu'un accès nul ou limité aux marchés des capitaux privés, ont eu beaucoup de mal à s'ajuster. D'autre part, dans les pays qui ont accès aux marchés des capitaux privés, la composition des courants s'est déplacée rapidement en faveur du financement bancaire à court et à moyen terme. Les effets cumulatifs de cette incertitude quant aux possibilités de financement dans l'avenir, ainsi que l'inflation internationale toujours croissante ont sérieusement entravé les efforts de développement de nombreux pays en développement.

243. Ce qui aggrave encore ces problèmes aujourd'hui, c'est la crise de l'énergie et la hausse croissante des prix. Comme l'a dit le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [*A/34/1, sect. V*], le problème de l'énergie se situe aujourd'hui au centre des préoccupations immédiates de tous les pays. Ce problème a des incidences structurales et sociales profondes tant pour les pays développés que pour les pays en développement.

244. L'état critique de l'économie mondiale, les sombres perspectives d'avenir ainsi que les efforts insignifiants que nous avons faits jusqu'ici pour encourager la coopération économique internationale nous placent nous, membres de la communauté internationale, devant un défi d'une extrême importance. Ce défi, c'est celui de la nécessité urgente qui s'impose à nous de prendre des mesures positives en vue de surmonter les problèmes qui endommagent gravement l'économie mondiale.

245. Ma délégation pense que l'acceptation sincère et réelle de ce défi exige en premier lieu que tous les pays reconnaissent pleinement l'importance de l'interdépendance croissante et réelle entre pays en développement et pays industrialisés. Trop souvent, nous avons entendu parler de ce concept par plusieurs délégations, notamment celles des pays développés. Mais, malheureusement, cela n'a pas encore exercé une influence profonde sur les gouvernements de ces pays, comme nous l'aurions souhaité. Ces gouvernements persistent à adopter diverses décisions et mesures économiques dans leurs pays respectifs, décisions et mesures qui continuent à produire des effets néfastes sur les autres économies, notamment celles des pays en développement.

246. L'interdépendance mondiale exige que tous les pays reconnaissent pleinement la nécessité de poursuivre des modifications structurelles dans l'économie mondiale. Elle demande de reconnaître la contribution vitale du commerce à la croissance à long terme de la productivité plutôt que de se préoccuper, comme on le fait actuellement, des perturbations à court terme causées par les variations des tendances commerciales. Elle exige la reconnaissance des profits découlant de l'accélération du progrès dans les pays en développement plutôt que la crainte suscitée par le spectre des forces économiques variables. Elle met en relief le renforcement de la capacité institutionnelle de l'intermédiation financière, conformément aux besoins mondiaux.

L'interdépendance mondiale sous-entend des responsabilités et des bénéfices que doivent partager toutes les nations.

247. Il est indispensable, par conséquent, que les gouvernements comprennent pleinement et apprécient ce qu'est cette interdépendance. Ce n'est que si tous les pays reconnaissent et acceptent pleinement cette interdépendance et, en même temps, font preuve de la volonté politique nécessaire, que nous serons à même d'arriver à la coopération économique internationale qui doit nous permettre de rétablir une croissance convenable de l'économie mondiale et de la placer sur une base valable et solide.

248. J'ai déjà dit que nos efforts en vue de promouvoir la coopération économique internationale n'ont pas répondu à nos attentes. Nous sommes arrivés à une étape de stagnation dans ce que l'on appelle le dialogue Nord-Sud. Nous avons eu l'occasion maintes fois au cours des dernières années d'entreprendre un dialogue constructif et réel sur les nombreuses questions et les nombreux problèmes économiques importants qui se posent à nous. Mais nous avons misérablement échoué, puisque nous ne sommes pas arrivés à résoudre ces problèmes. Notre échec n'est pas dû au fait que nous ne possédions pas les capacités voulues pour arriver à quelque chose d'important; il est plutôt dû à l'absence d'une véritable volonté politique de la part des gouvernements de s'engager à prendre les mesures appropriées.

249. Trop nombreux parmi nous sont les pays – développés ou en développement – qui continuent à être influencés par un égoïsme étroit. C'est précisément ce genre d'égoïsme et de méfiance qui nous ont empêchés, à la cinquième session de la CNUCED, de réaliser des progrès sur les questions fondamentales de structure des relations Nord-Sud. De même, nous avons échoué au Comité plénier et au Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement. Nous n'avons obtenu que des résultats limités à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, qui s'est tenue à Vienne en août dernier.

M. Salim (République-Unie de Tanzanie) reprend la présidence.

250. La question critique se pose maintenant de savoir ce que nous allons faire et comment nous allons procéder à partir de maintenant. La Barbade pense que le seul moyen pour nous de sauver l'économie mondiale est de lancer immédiatement un dialogue total, réel et constructif sur les questions principales concernant les changements structurels, l'énergie, le commerce et la réforme monétaire. Je parle d'un dialogue réel. Je veux dire par là que nous ne ferons pas que réaffirmer nos positions nationales, mais que nous nous lancerons dans des négociations sérieuses afin d'arriver à des solutions satisfaisantes des problèmes. Cela présuppose la reconnaissance par tous les participants du fait fondamental que les négociations ne sont pas un processus à sens unique. Il faut être prêt à comprendre l'autre partie et à faire des concessions.

251. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept a formulé une nouvelle proposition importante pour une nouvelle série de négociations mondiales qui mèneraient à une coopération économique internationale. Comme cela a été dit par le représentant de l'Inde, porte-parole du Groupe des Soixante-Dix-Sept, nous, pays en développement, attachons beaucoup d'importance à cette proposition qui reflète notre engagement politique profond en vue d'établir un nouvel ordre économique international fondé sur l'équité, l'égalité souveraine, l'interdépendance, l'intérêt commun et la coopération de tous les Etats. De même, nous voudrions inviter tous les Membres de notre organisation à s'engager à appuyer entièrement cette proposition et à être prêts à participer efficacement et sérieusement dans ces négociations au cours des mois qui viennent.

252. La Barbade croit qu'il n'y a pas d'occasion plus propice pour cette décision que cette trente-quatrième session de l'Assemblée générale.

253. M. STEPHANIDES (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : A propos de l'examen de ce point important, je voudrais saisir d'abord cette occasion pour remercier le Président du Comité plénier, M. Thorvald Stoltenberg, pour la déclaration très complète qu'il nous a faite le 18 octobre sur le travail du Comité. Sans aucun doute, M. Stoltenberg nous a donné un tableau très clair de la situation telle qu'elle existe à l'heure actuelle.

254. Le débat actuel s'ouvre dans un climat de tension économique croissante et dans une situation mondiale qui se détériore. Le point dont nous sommes saisis est donc d'une importance exceptionnelle pour la communauté internationale.

255. La communauté mondiale d'aujourd'hui se trouve face à une crise économique qui prend de sérieuses proportions. Les plus touchés sont ceux qui souffrent le plus de cette crise économique persistante; comme nous le savons tous, ce sont les pays en développement qui supportent les plus graves conséquences d'un ralentissement dans les taux de croissance, de l'accroissement de l'inflation, des prix plus élevés des biens manufacturés et des matières premières de base, de l'instabilité monétaire et du protectionnisme. Toute cette évolution exerce des pressions toujours croissantes sur les économies des pays en développement, notamment sur leur balance des paiements. Ainsi, l'on constate avec inquiétude qu'en quatre ans la dette internationale des pays en développement a plus que doublé, alors que pendant ces mêmes années le dialogue Nord-Sud a essayé sans succès de donner une forme efficace aux dispositions du nouvel ordre économique international.

256. De même, on ne peut qu'être peiné par le fait que tous les efforts visant à une restructuration de l'ordre économique international dont on s'est occupé au cours des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, aux quatrième et cinquième sessions de la CNUCED, ainsi que dans d'autres conférences des Nations Unies, aux réunions du Comité plénier et à la Conférence sur la coopération économique internationale n'ont pas eu de résultats concluants.

257. Je n'ai pas besoin de revenir sur les échecs répétés des négociations dans le dialogue Nord-Sud, échecs dus en grande partie à l'absence de volonté politique de la part de certains gouvernements dont les engagements verbaux de faire progresser le dialogue Nord-Sud ne se reflètent pas toujours par des mesures concrètes pour la création d'un ordre économique juste et équitable. Ce point a d'ailleurs

été illustré de façon éloquente par M. Dadzie, directeur général pour le développement et la coopération économique internationale, qui a dit, dans la déclaration qu'il a faite le 1er octobre dernier en Deuxième Commission, que "les difficultés existantes tiennent moins aux mécanismes et aux modalités du dialogue qu'à l'appui politique que les gouvernements apportent aux principes du nouvel ordre économique international[13]".

258. La nécessité de rechercher avec détermination et de favoriser l'adoption de mesures qui auraient dû être prises depuis longtemps pour résoudre les problèmes économiques auxquels nous faisons face aujourd'hui ne saurait trop être soulignée. Il est clair qu'il nous faut renforcer ces mesures et réactiver le dialogue Nord-Sud, de façon à donner une forme véritable aux dispositions du nouvel ordre économique international.

259. C'est contre cette sombre toile de fond que le Groupe des Soixante-Dix-Sept propose de relancer une nouvelle série de négociations mondiales en se fondant sur une décision adoptée à la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés. Cette proposition pourrait être qualifiée de moyen de donner un élan très nécessaire à un progrès dans la voie d'une restructuration des relations économiques mondiales sur une base juste et équitable.

260. Nous considérons que la proposition du Groupe des Soixante-Dix-Sept concernant des négociations mondiales est l'approche la plus efficace dans la perspective internationale et qu'elle constitue le cadre de nombreux problèmes le plus à même de donner un nouvel élan au dialogue Nord-Sud actuellement dans l'impasse. Cette proposition est peut-être la dernière chance d'obtenir un progrès dans la restructuration des relations économiques mondiales par la coopération économique internationale. Si nous choisissons de ne pas suivre cette nouvelle initiative, nous risquons de faire naître des doutes quant à notre volonté et notre engagement d'avancer concrètement vers l'instauration d'un nouvel ordre économique international et, en même temps, ce serait un signe regrettable d'absence de clairvoyance.

261. Pour ne pas faire preuve de négligence, je voudrais attirer l'attention sur les problèmes qui se posent aux pays les plus gravement touchés qui, en dépit du fait qu'ils ont été reconnus par la communauté internationale, depuis 1974, n'ont pas encore été résolus. Comme le rapporte le Comité plénier dans son rapport :

> "Bien que de 1970 à 1978 la production alimentaire par habitant ait diminué dans ces pays, et que leur revenu par habitant soit resté presque stationnaire pendant la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, l'aide alimentaire et l'aide d'urgence accordées à ces pays sont restées très inférieures à leurs besoins." [*Voir A/34/34, troisième partie, annexe IV.*]

262. Le fait que l'on n'ait pas fait grand-chose pour alléger des conditions économiques inférieures à la norme dans ces pays peut avoir des conséquences très graves. Des mesures immédiates doivent être prises par la communauté internationale, et notamment par les pays développés, pour que soit fournie une aide pour le développement immédiate et à long terme.

263. En conclusion, permettez-moi de réaffirmer notre conviction que des résultats positifs pourraient intervenir, seulement si les pays développés et en développement abordaient les différentes questions dans un esprit d'accommodement mutuel et de compréhension dans l'intérêt de tous. Je tiens à assurer l'Assemblée que Chypre ne manquera pas, dans les limites de ses modestes moyens, d'apporter sa totale contribution dans ce domaine.

264. M. FILALI (Maroc) : Le rapport du Comité plénier soumis à l'attention de notre assemblée reflète l'état des discussions qui ont eu lieu lors des trois sessions de cet organisme. Nous ne saurions en prendre note sans féliciter son président pour les efforts qu'il n'a cessé de déployer pour mener à bonne fin les échanges de vues qui ont eu lieu à cette occasion.

265. La situation alarmante des relations économiques internationales les déséquilibres et l'injustice qui caractérisent les échanges entre pays développés et pays en développement auraient dû être à l'origine de progrès substantiels dans le dialogue Nord-Sud. Or, et c'est là un constat unanime de la part de toutes les délégations, ce même dialogue se trouve actuellement dans l'impasse, comme l'attestent les travaux du Comité plénier.

266. L'on se rappelle que, dès le départ, les facteurs de blocage se sont fait sentir et, au lieu d'entamer son ordre du jour et de proposer des mesures concrètes, le Comité plénier, hélas, s'enlisait dans d'interminables débats quant à la définition de son mandat. Par la suite, et une fois que cette importante question préliminaire a été clarifiée, le Comité a pu poursuivre ses travaux et rédiger le rapport qui nous est actuellement soumis, mais sans qu'aucun résultat tangible ait pu être obtenu.

267. Certes, un texte a pu être mis au point concernant le transfert de ressources réelles aux pays en développement. On y réaffirme la nécessité pour les pays industrialisés d'accorder une aide publique au développement de 0,7 p. 100. Mais les conclusions communes constatent, à juste titre, que

> "le bilan des pays développés considérés dans leur ensemble a encore décliné en ce qui concerne l'objectif de 0,7 p. 100 fixé pour l'aide publique au développement" [*voir A/34/34, première partie, par. 13*].

Quand on sait, par ailleurs, que cet objectif a été déterminé au début des années 60, ce serait faire preuve de beaucoup d'optimisme que de considérer que le texte élaboré par le Comité plénier constitue un réel progrès.

268. D'autres lacunes peuvent être relevées dans ce rapport. C'est ainsi qu'aucun compromis n'a pu être réalisé en ce qui concerne le problème de l'industrialisation. S'agissant des problèmes alimentaires mondiaux et de développement agricole, le rapport ne fait que reprendre ce qui a été convenu lors de la Conférence mondiale de l'alimentation et lors de la session du Conseil mondial de l'alimentation.

[13] Voir document A/C.2/34/4, p. 9.

269. Un réel progrès aurait consisté non pas à réitérer ce qui est déjà acquis dans d'autres instances, mais à fixer un calendrier précis pour réaliser les objectifs convenus.

270. Bien d'autres insuffisances peuvent être relevées dans le document qui nous est soumis, et il serait bien fastidieux de les mentionner toutes. Mais, si échec il y a, il devrait plutôt être imputé à l'absence de volonté politique des pays riches du nord de la planète.

271. Une relance du dialogue Nord-Sud s'impose d'autant plus que la crise de l'économie mondiale est profonde et généralisée. Aujourd'hui comme hier, la faim, la maladie, la malnutrition, l'analphabétisme et une mortalité infantile élevée continuent de sévir dans maints pays du tiers monde.

272. Certes, le développement est avant tout un processus interne. Mais l'interdépendance actuelle des économies, la détérioration constante des termes de l'échange des pays en développement ruinent les efforts les plus méritoires. L'augmentation vertigineuse du prix des biens d'équipement jointe au maintien à un niveau dérisoire du prix des matières premières, à l'exception d'une seule, affectent sérieusement nos plans de développement économique.

273. Les pays développés ne sont pas pour autant épargnés par le désordre économique international actuel. Il nous semble qu'il y a un minimum de points communs entre pays développés et pays en développement dans l'analyse de la situation, à savoir que la crise généralisée de l'économie mondiale affecte tous les pays, et plus particulièrement encore les pays en développement. Il est incontestable également que les mesures prises par un Etat ou un groupe d'Etats pour faire face à la situation affectent inéluctablement les autres. Or, toute solution viable ne peut être qu'internationale. Seules des négociations mondiales, telles que proposées par le Groupe des Soixante-Dix-Sept, peuvent nous conduire vers la voie de solutions acceptables pour tous.

274. Le projet de résolution proposé par le Groupe des Soixante-Dix-Sept contient un certain nombre de principes que nous estimons fondamentaux et qui doivent servir de base à tout dialogue fructueux. C'est ainsi que les pays du tiers monde s'engagent à parvenir par voie de négociation à la restructuration de l'économie mondiale sur la base des principes de justice et d'égalité souveraine.

275. Nous estimons également que la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1980 devrait être l'occasion d'entamer une série de négociations mondiales et soutenues sur la coopération économique internationale.

276. L'approche, à notre sens, devrait être globale et porter de façon liée sur les problèmes des matières premières, de l'énergie, du commerce, du développement et des questions monétaires. Les résultats recherchés doivent être fixés en termes d'engagements comportant des objectifs quantitatifs et des délais précis pour les réaliser. Le lieu proposé pour la discussion est l'instance la plus démocratique et où tous les Etats sont représentés de façon égalitaire et souveraine, à savoir l'Organisation des Nations Unies.

277. Enfin, il convient de noter que les négociations mondiales proposées par le Groupe des Soixante-Dix-Sept ne sont aucunement destinées à faire double emploi avec celles qui sont engagées dans d'autres forums internationaux.

278. Il est aisé de constater que nos propositions ont été mûrement étudiées, afin de réunir le maximum de conditions de réussite. Il est grand temps que les pays industrialisés fassent preuve également de souplesse. La situation est suffisamment grave pour appeler des solutions urgentes.

279. Ce serait assumer une grave responsabilité que de refuser de s'engager dans le dialogue et les négociations que nous proposons. L'avenir en dépend, que nous soyons pays riches ou pauvres.

280. M. ROCHE (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Il y a quelques jours, M. Dadzie, directeur général pour le développement et la coopération économique internationale, a dit qu'il était plus impérieux que jamais que la communauté internationale agisse avec fermeté et détermination afin d'assurer l'engagement politique nécessaire au progrès vers un nouvel ordre économique international, pour entamer des discussions sur l'énergie, pour élaborer une stratégie internationale de développement dynamique et globale pour les années 80, grâce aux efforts coopératifs tant des pays développés que des pays en développement en vue d'accélérer le développement et de faciliter les changements de structure.

281. C'est dans un esprit de coopération et en souhaitant réaliser des progrès véritables dans l'examen des problèmes de fond que le Canada participe à ce débat sur le projet de résolution important présenté par le Groupe des Soixante-Dix-Sept [*voir A/34/34, troisième partie, annexe I*] qui suggère d'entreprendre une série de négociations poussées, à l'échelon mondial, sur la coopération économique internationale pour le développement. Cette proposition a été fort bien formulée, au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept, par l'éminent représentant permanent de l'Inde, et le Président du Comité plénier, M. Stoltenberg, a souligné les possibilités qu'elle offre, en disant qu'elle "nous offre la possibilité d'un nouveau départ dans le dialogue Nord-Sud, qui pourrait donner au processus de négociation sur les problèmes globaux dans les années 80 une nouvelle direction et de nouveaux objectifs" [*40e séance, par. 15*].

282. Dans les années 70, nous avons beaucoup appris sur le caractère interdépendant de nombreux problèmes qui sont à la base de la pauvreté que nous voulons tous éliminer. Nous avons commencé à nous attaquer à ces problèmes dans de nombreuses instances. Des progrès ont été réalisés, mais les dimensions de la tâche freinent souvent ces progrès. Maintenant, alors que nous entrons dans la troisième décennie des Nations Unies pour le développement, un nouveau processus, qui se propose de traiter le problème à l'échelle mondiale nous est proposé. Nous devons examiner cette proposition avec soin, afin de nous assurer que ce processus sera efficace et permettra de mieux répondre aux problèmes réels des pays en développement, notamment des pays les plus pauvres. Par ce moyen, nous pourrons juger la valeur de notre travail. A cette fin, le Canada est tout à fait disposé à participer à la préparation et à la recherche des moyens les meilleurs permettant de poursuivre une discussion plus constructive et de négocier sur les questions intéressant le plus directement les pays en développement.

283. Le Canada considère l'aspect pratique de cette question. Il n'est pas nécessaire de rappeler une fois de plus l'étendue des problèmes qui se sont posés lors de l'évolution historique. A titre de contribution à l'étude visant à accélérer le processus de mise en place d'une justice économique pour les millions de personnes qui ne jouissent pas de leur pleine dignité humaine, je voudrais insister sur trois points.

284. Tout d'abord, nous devons adopter une attitude de respect mutuel, alors que nous entrons dans des négociations difficiles, où les intérêts personnels sont en jeu. Le représentant des Etats-Unis l'a fort bien dit hier :

> "Les possibilités de succès dépendront dans une grande mesure de notre aptitude à éviter les récriminations ... si nous voulons négocier sérieusement, soyons sérieux, et respectueux les uns des autres." [*43e séance, par. 127.*]

Nous devons essayer d'apporter des changements dans le monde et dans nos pays, qui permettront de mieux redistribuer les ressources et de mobiliser les talents pour le bénéfice du plus grand nombre de gens. Naturellement, les idées et les systèmes diffèrent et même se heurtent. Il faut beaucoup de pratique à un orchestre pour parvenir à l'harmonie. Mais, un désir sincère de trouver le moyen de coopérer servira les intérêts d'un plus grand nombre.

285. En second lieu, il convient de définir les caractéristiques des diverses questions et méthodes, afin que les négociations soient pratiques et constructives. Il appartiendra au Comité plénier, dans ses travaux préparatoires, d'étudier ces questions – de méthode, de durée, de priorités et de lieux de réunion, etc. Le travail du Comité plénier aura une importance cruciale pour la préparation de la session spéciale de 1980 sur le développement, qui inaugurera la nouvelle stratégie internationale du développement.

286. En troisième lieu, nous devrions continuer à utiliser les tribunes existantes, tout en évitant les doubles emplois ou un ralentissement des négociations qui se poursuivent déjà. Une attention particulière devra être accordée aux relations existant entre les questions, et nous devrons notamment reconnaître l'impact des questions d'énergie sur le développement.

287. Enfin, les difficiles problèmes des pays développés ne sauraient être oubliés au moment où nous nous préparons à lancer de nouvelles discussions et de nouvelles négociations. Les problèmes du Nord ainsi que ceux du Sud doivent être pris en considération, alors que nous cherchons le moyen le plus pratique de réaliser des progrès dans les questions Nord-Sud. Par la même occasion, nous devons reconnaître dès le début que chacun d'entre nous ne pourrait que profiter du renforcement de l'économie des autres pays.

288. Le Canada continuera à assumer le rôle qu'il tient depuis longtemps, à savoir aider les peuples des pays en développement à progresser, comme c'est leur droit, dans le domaine économique. Nous sommes sûrs que nous serons capables de nous adapter aux changements de l'atmosphère internationale. Nous nous joignons à ceux qui veulent renforcer et étendre la coopération économique internationale.

289. M. ROMULO (Philippines) [*interprétation de l'anglais*] : Puisque je suis le dernier orateur, je vais résumer en quelques mots ce que je crois devoir tirer des déclarations prononcées ici par nos collègues. Je suis très heureux de noter que les déclarations constructives qui ont été prononcées nous donnent l'espoir que les négociations qui suivront ce débat aboutiront à un consensus satisfaisant sur la proposition du Groupe des Soixante-Dix-Sept tendant à relancer une nouvelle série de négociations mondiales.

290. J'ai écouté avec intérêt la déclaration prononcée par le représentant du Canada. Le Canada est un pays développé, et la déclaration prononcée ici par son représentant est très clairvoyante, prudente et modérée, et témoigne du désir de son pays de coopérer à l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

291. L'année dernière, j'ai eu l'occasion de prendre la parole devant l'Assemblée générale sur la question du mandat du Comité plénier[14]. Le débat sur cette question s'était avéré fructueux. L'Assemblée était parvenue à dégager un consensus sur l'interprétation à donner au mandat du Comité, et de cette façon à sortir de l'impasse qui avait marqué la première année d'existence du Comité. Ainsi l'Assemblée a pu lui permettre de poursuivre les négociations concernant le transfert de ressources réelles pour le développement agricole et industriel.

292. Une fois de plus, le débat de l'année dernière a prouvé qu'en face de cette nécessité immense et pressante, les Etats Membres ont toute latitude pour aboutir à un accord, et qu'il est inutile de recourir à la récrimination et à l'invective. On a pu voir aussi que, lorsque nous adoptons une attitude positive et constructive, nos intérêts et nos avantages respectifs peuvent trouver l'expression qui leur convient. Nous avons ainsi surmonté avec succès un nouvel obstacle dans nos efforts pour instaurer une meilleure atmosphère dans les relations économiques internationales et nous avons pris un nouveau tournant dans le dialogue Nord-Sud.

293. Aujourd'hui, après un an de négociations intenses dans diverses instances sur le domaine du développement, nous nous trouvons dans une situation assez similaire à celle de l'année dernière, ou même de la dernière décennie. Peut-être cela peut-il se comprendre, car, bien que les circonstances aient changé radicalement dans certains domaines, les aspects fondamentaux des relations économiques internationales demeurent les mêmes au cours des années. Par exemple, les progrès dans le domaine de la science et de la technique ont permis d'augmenter énormément la capacité humaine dans le domaine de la production agricole et industrielle. Mais, en même temps, le monde continue d'être divisé entre une minorité de pays riches et une grande majorité de pays pauvres, en développement.

294. La structure fondamentale des relations économiques mondiales résultant de la seconde guerre mondiale a été favorable aux pays développés uniquement. Toutes tentatives pour aboutir à une autre solution ont échoué, parce qu'au mieux les remèdes proposés étaient soit fragmentés, soit présentés sans enthousiasme. Sauf dans

---

[14] Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Séances plénières,* 38e séance, par. 53 à 70.

quelques cas, les pays développés n'ont pas vraiment tenu compte des buts de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

295. Le moment est venu de montrer que nous avons vraiment l'intention d'agir et de concrétiser nos intentions. Nous pouvons commencer par ce dont nous disposons déjà sur le plan des mécanismes et du cadre des politiques de fond adoptées à différentes reprises dans le passé. La Charte des Nations Unies est explicite lorsqu'elle met l'accent sur l'importance du développement en déclarant à l'Article 55 :

"En vue de créer les conditions de stabilité et de bien-être nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, les Nations Unies favoriseront :

"a. Le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social;

"b. La solution des problèmes internationaux dans les domaines économique, social, de la santé publique et autres problèmes connexes".

296. Depuis 35 ans que la Charte a été adoptée, nous avons pu tirer d'amples leçons et obtenir une grande expérience, à partir desquelles nous pouvons dresser un programme pour une action future. La Stratégie internationale du développement adoptée pour les années 70 devrait rester constamment à l'esprit de tous. La Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international sont des documents plus importants encore; avec la Charte des droits et devoirs économiques des Etats et la résolution 3362 (S-VII) sur le développement et la coopération économique internationale, ils constituent une source de principes et de mesures politiques qui devraient nous guider dans notre préparation de la nouvelle stratégie internationale du développement pour les années 80. Nous pouvons ajouter à cela les récentes conférences mondiales ainsi que les contributions des organismes des Nations Unies et d'autres institutions et organisations qui ont enrichi nos délibérations.

297. Nous ne manquons pas non plus d'institutions et de mécanismes. Le mandat très large que la Charte donne à l'Assemblée générale a fait d'elle, en fait, l'organe central du système des Nations Unies dans le domaine de la coopération économique internationale. L'interdépendance croissante entre les nations a provoqué une croissance parallèle de l'importance du rôle de l'Assemblée générale. Son caractère universel fait de l'Assemblée générale, qui se rapproche le plus d'un parlement mondial, l'instance appropriée pour l'examen de questions économiques à l'échelle mondiale. Cela permet à toutes les nations, grandes et petites, riches et pauvres, de se faire entendre.

298. En outre, son rôle au cours des années s'est modifié de façon perceptible sur le plan qualitatif. Grâce à elle, à des organes subsidiaires et à des conférences tenues sous ses auspices, d'importantes négociations ont eu lieu de plus en plus fréquemment. Et, bien que nous ne puissions estimer que les décisions prises aient revêtu un caractère juridique et contraignant, elles ont cependant contribué à modifier les relations économiques internationales, et un nombre croissant de pays ont réagi en adoptant des mesures de politique générale nécesaires pour donner effet à ces décisions.

299. Il est certain que la structure économique mondiale qui est issue de Bretton Woods reste très vivante. Nous n'avons fait que la grignoter petit à petit.

300. Mais, je crois que nous nous trouvons au seuil d'une ère nouvelle. Nous avons entamé un nouveau débat important, peut-être le plus crucial. Nous nous sommes réunis pour mettre en place le cadre de nos délibérations pour quelques mois à venir. Nous devons donc avoir toujours une idée claire de ce que nous voulons faire. Il faut que nous recherchions concrètement à définir nos objectifs et la meilleure façon de les réaliser. Et dans cet effort, le temps, qui ne travaille plus pour nous, est un élément critique. Nous ne pouvons plus temporiser; nous ne pouvons pas attendre. Je reprendrai les termes du président Marcos, des Philippines, dans sa déclaration à la cinquième session de la CNUCED, tenue à Manille :

"Nous en avons terminé avec les platitudes, avec les revendications coléreuses et les refus arrogants, les exhortations, les déclarations spectaculaires, les programmes à l'emporte-pièce. Nous en avons terminé avec tout cela, et après 20 ans nous devons maintenant procéder à des négociations dures et difficiles."

301. Allons-nous élaborer une nouvelle stratégie du développement qui serait vouée d'avance à l'échec ? Allons-nous entreprendre une série de négociations mondiales qui s'avéreront décevantes ou allons-nous vraiment essayer de surmonter ce qui nous sépare ? Serait-ce trop espérer qu'un pragmatisme et un intérêt national bien compris nous permettent de saisir cette occasion pour mettre en place un programme d'action réaliste et complet, qui assurera une plus grande équité et une plus grande justice pour tous ?

302. J'ai délibérément omis de parler de certains détails particuliers sur les questions qui nous occupent. Cela a été fait d'excellente façon par le représentant de l'Inde en sa qualité de président du Groupe des Soixante-Dix-Sept. J'espère que nos partenaires des pays développés en tiendront pleinement compte, en toute sagesse et avec toute la largeur d'esprit nécessaire, pour faciliter la mise en place des mécanismes et des arrangements qui permettront d'inaugurer la nouvelle stratégie internationale du développement ainsi que la nouvelle série de négociations mondiales. Cela mérite que nous fassions les efforts les plus grands. Je sais que nous pouvons le faire. Nous ne devons pas échouer.

303. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'anglais)* : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit de cet après-midi et nous avons ainsi terminé la discussion de cette question. A une étape ultérieure, nous reprendrons l'examen du point 55 *a* de l'ordre du jour, lorsqu'un projet de résolution aura été soumis.

La séance est levée à 18 h 55.